

GROUPES D'ACTION

Livret

de l'animateur et de l'animatrice

Sommaire

Introduction	6
POURQUOI LA FRANCE INSOUMISE A-T-ELLE ÉTÉ CRÉÉE ?	6
ÊTRE INSOUMIS-E : DIFFÉRENTES MANIÈRES DE S'IMPLIQUER	6
LA NUPES, C'EST QUOI ?	6
I Être animateur-riche	7
INTRODUCTION : QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT ?	8
A. QU'EST-CE QU'UN GROUPE D'ACTION ET POURQUOI CETTE FORME ?	9
QU'EST-CE QU'UN GROUPE D'ACTION ?	9
POURQUOI LA FORME D'ORGANISATION EN PETITS GROUPES ?	9
LES DIFFÉRENTS TYPES DE GROUPES D'ACTION :	11
• LES GROUPES D'ACTION LOCAUX	12
• LES GROUPES D'ACTION LYCÉENS OU ÉTUDIANTS	12
• LES GROUPES D'ACTION PROFESSIONNELS	12
QU'EST-CE QUE LA CERTIFICATION ?	13
• LES CONDITIONS DE LA CERTIFICATION	13
• LE CODE DE RÉDUCTION MATÉRIEL MENSUEL	14
• LES DONS FLÉCHÉS	14
• LA BOUCLE DÉPARTEMENTALE	14
LES BOUCLES DÉPARTEMENTALES	15
• COMMENT SONT-ELLES COMPOSÉES ?	15
• COMMENT FONCTIONNENT-ELLES ?	15
• LES BINÔMES EN CHARGE DES TÂCHES OPÉRATIONNELLES	16
B. FAIRE VIVRE SON GROUPE	17
FIXER DES RÉUNIONS RÉGULIÈRES	17
• AVANT LA RÉUNION	17
• PENDANT LA RÉUNION	18
• BONNES PRATIQUES	19
• APRÈS LA RÉUNION	21
AGIR ET CONVAINCRE AUTOUR DE SOI	23
• MILITER EN INSOUMIS-E	23
» La diffusion de tracts	23

» Le porte-à-porte	24
» Les caravanes	27
» Le collage	28
» Le boîtage	30
» Le porteur de parole	31
» Les actions de solidarité	31
• TISSER LES LIENS AVEC LES ASSOCIATIONS ET LES LUTTES LOCALES	31

ÊTRE MILITANT-E, C'EST AUSSI SE FORMER ET S'INFORMER.....33

• LES FORMATIONS	33
» L'Institut la Boétie	33
• LES RÉUNIONS PUBLIQUES.....	34
» Avant la réunion.....	35
» Pendant la réunion	36
» Après la réunion	36

GARDER LE CONTACT 37

• FAIRE DU RAPPEL TÉLÉPHONIQUE ET ACCUEILLIR LES NOUVEAUX-LLES	37
• ENVOYER DES INFORMATIONS PAR E-MAIL.....	38
• CRÉER UNE BOUCLE DE DISCUSSION	38

AIDER LES PÔLES NATIONAUX 39

D. UTILISER ACTION POPULAIRE, NOTRE RÉSEAU SOCIAL D'ACTION 40

TÉLÉCHARGER L'APPLICATION OU L'UTILISER SUR ORDINATEUR40

UTILISER ACTION POPULAIRE40

• SE CONNECTER À ACTION POPULAIRE.....	40
• GÉRER SON PROFIL SUR ACTION POPULAIRE	41
• JE NE REÇOIS PAS LES E-MAILS, QUE FAIRE ?	41
• JE SOUHAITE SUPPRIMER MON COMPTE.....	41

GÉRER SON GROUPE.....42

• CRÉER SON GROUPE D'ACTION	42
• SE CONNECTER À L'ESPACE DE GESTION	42
• RETROUVER LA LISTE DES MEMBRES ET EN INVITER DE NOUVEAUX	42
• MODIFIER LE STATUT DE SES MEMBRES.....	42
• DEMANDER SA CERTIFICATION	43
• SOLLICITER DES DONS ET LES UTILISER.....	43
• UTILISER LA MESSAGERIE	44

INDIQUER SES ÉVÉNEMENTS44

• POURQUOI INDIQUER SES ÉVÉNEMENTS ?	44
• CRÉER UN ÉVÉNEMENT SUR ACTION POPULAIRE.....	45
• INDIQUER UN COMPTE RENDU	46

OBTENIR DU MATÉRIEL46

• OÙ RETROUVER LE CODE PROMO MENSUEL DU GROUPE D'ACTION ?	46
• COMMENT COMMANDER DU MATÉRIEL ?	47
• QUEL MATÉRIEL ACHETER ?	47

E. UTILISER NOS OUTILS COLLABORATIFS ET LES RÉSEAUX SOCIAUX 49

LES OUTILS COLLABORATIFS..... 49

- OUVRIR UN DOCUMENT COLLABORATIF 49
- FAIRE UN SONDAGE OU FIXER UNE DATE 49

LES RÉSEAUX SOCIAUX ET AUTRES PLATEFORMES 49

- LES BONNES PRATIQUES 49
- LES PRINCIPAUX RÉSEAUX SOCIAUX : FACEBOOK, TWITTER, INSTAGRAM ET TIKTOK 51
- LES AUTRES RÉSEAUX SOCIAUX..... 53
- LES PLATEFORMES DE MESSAGERIE INSTANTANÉE..... 53
- CRÉER UN SITE ? UNE FAUSSE BONNE IDÉE..... 53

F. QUESTIONS FINANCIÈRES 55

LES BONNES PRATIQUES EN PÉRIODE ÉLECTORALE 55

LES MODES DE FINANCEMENT À PROSCRIRE 55

- COLLECTER DES FONDOS PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UNE CAGNOTTE EN LIGNE OU D'UN CROWDFUNDING..... 55
- FINANCER DES ACTIONS LOCALES PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UNE PERSONNE MORALE (ASSOCIATION, SOCIÉTÉ)..... 55
- CRÉER UNE ASSOCIATION EN UTILISANT LA MENTION DE « FRANCE INSOUMISE » OU « INSOUMIS-E » DANS LE TITRE, L'OBJET OU LES STATUTS 55

COMMENT FONCTIONNENT LES DONS FLÉCHÉS ET LA CAISSE DÉPARTEMENTALE ? 56

- LES DONS FLÉCHÉS 56
- LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES 57
- LA CAISSE DÉPARTEMENTALE 58

OÙ TROUVER L'ATTESTATION D'ASSURANCE ? 58

G. LES DOCUMENTS RESSOURCES ET CONTACTS UTILES 59

LE CENTRE D'AIDE D'ACTION POPULAIRE « INFOS.ACTIONPOPULAIRE.FR » 59

LES TEXTES ET PRINCIPES DE LA FRANCE INSOUMISE..... 59

LES CONTACTS UTILES POUR VOTRE GROUPE D'ACTION..... 59

II | La France insoumise, comment ça marche ? 61

A. LA FRANCE INSOUMISE, QUELLE ORGANISATION? 63

LES GROUPES D'ACTION 64

LES ESPACES DE LA FRANCE INSOUMISE..... 64

- BATAILLES DE LA SOCIÉTÉ..... 65
- BATAILLE DES IDÉES ET FORMATION..... 65
- BATAILLES ÉLECTORALES 66
- BATAILLE MÉDIATIQUE..... 66
- DÉVELOPPEMENT DU MOUVEMENT..... 66

• INITIATIVES DU MOUVEMENT.....	66
• INTERGROUPE PARLEMENTAIRE.....	66
• PRATIQUES CITOYENNES DU POUVOIR.....	67
• INTERVENTION DE LA JEUNESSE.....	67
• VIE DU MOUVEMENT.....	67

LE CONSEIL POLITIQUE..... 68

LES ASSEMBLÉES REPRÉSENTATIVES ET LES CONVENTIONS 68

LES 3 COMITÉS DE LA FRANCE INSOUMISE..... 69

• LE COMITÉ DE RESPECT DES PRINCIPES.....	69
• LE COMITÉ DE SUIVI CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES.....	69
• LE COMITÉ ÉLECTORAL.....	70

B. LES MÉDIAS ET RÉSEAUX SOCIAUX INSOUMIS 71

LES MÉDIAS..... 71

• L'INSOUMISSION.FR.....	71
• LE JOURNAL DE L'INSOUMISSION.....	71
• L'ÉMISSION POPULAIRE.....	71

NOS RÉSEAUX SOCIAUX..... 71

• SUIVEZ NOS CHAINES YOUTUBE.....	71
• SUIVEZ NOS PAGES FACEBOOK.....	72
• SUIVEZ NOS COMPTES SUR TWITTER.....	72
• SUIVEZ NOS COMPTES SUR INSTAGRAM.....	72
• SUIVEZ NOS COMPTES SUR TIK TOK.....	72

III | Annexes..... 73

ORDRE DU JOUR TYPE..... 74

DÉROULÉ TYPE DE PRÉPARATION D'UNE RÉUNION PUBLIQUE 74

• AVANT L'ÉVÉNEMENT.....	74
» Planifier l'organisation.....	74
» Constituer des équipes.....	74
» Planifier les actions d'annonce de l'événement.....	75
• LE JOUR DE L'ÉVÉNEMENT.....	75

CHARTRE DE BONNE CONDUITE POUR LES ÉCHANGES VIRTUELS 76

LISTE DES SYNDICATS ET ASSOCIATIONS DONT IL EST UTILE D'AVOIR LE CONTACT LOCAL 77

MÉTHODE DE CIBLAGE ÉLECTORAL..... 77

RETROUVEZ TOUTES LES FICHES PRATIQUES SUR INFOS.ACTIONPOPULAIRE.FR 78

RETROUVEZ LES CHARTES ET PRINCIPES DE LA FRANCE INSOUMISE..... 78

CONTACTS UTILES..... 79



Introduction

POURQUOI LA FRANCE INSOUMISE A-T-ELLE ÉTÉ CRÉÉE ?

La France insoumise a été créée le 10 février 2016 à l'occasion de la campagne présidentielle de 2017 de Jean-Luc Mélenchon. **C'est un mouvement politique qui se donne pour objectif d'être l'outil du peuple pour mener à bien la Révolution citoyenne.** Son mode d'organisation cherche à développer l'implication populaire. Elle rassemble toutes celles et tous ceux qui agissent pour promouvoir le programme *l'Avenir en commun*. La France insoumise est un mouvement tourné vers l'action. **Elle est organisée en « groupes d'action ».**

ÊTRE INSOUMIS-E : DIFFÉRENTES MANIÈRES DE S'IMPLIQUER

La France insoumise ne demande ni carte, ni adhésion. **Sont insoumis-es toutes celles et tous ceux qui agissent pour promouvoir le programme de *l'Avenir en commun* et qui respectent les *Principes de la France insoumise*.** Il y a différentes manières d'être insoumis-e : parler politique à table, partager les propositions de la France insoumise sur les réseaux sociaux, participer à des actions militantes ou faire un don ponctuel ou mensuel à notre mouvement.

Certain-es insoumis-es ont fait le choix de rejoindre un groupe d'action.

Le livret que vous êtes en train de lire recense de nombreux conseils et informations destinés à toutes celles et tous ceux qui désirent animer (ou animent déjà) un groupe.

LA NUPES, C'EST QUOI ?

Lors des élections législatives 2022, la France insoumise a rassemblé toutes les principales forces de gauche autour d'un programme partagé. Bien plus qu'un accord électoral, il s'agit de construire un collectif qui travaille ensemble autour d'un programme de rupture avec la société capitaliste et productiviste pour battre les blocs de droite néolibérale et d'extrême droite et d'arriver au pouvoir pour changer la vie des gens.

I | Être animateur·rice



INTRODUCTION : QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT ?

La France insoumise n'est pas une organisation politique classique. Son fonctionnement repose sur une analyse matérielle des évolutions présentes de la société, ainsi que sur un bilan des expériences organisationnelles passées.

Contrairement aux partis politiques traditionnels, la France insoumise ne demande ni carte, ni cotisation. Sont insoumis-es toutes celles et tous ceux qui agissent pour promouvoir le programme *l'Avenir en commun* et qui respectent les *Principes* de la France insoumise. Ce fonctionnement souple permet de s'adapter à la fragmentation croissante de la société. Dans un monde où la résignation et le rejet de la politique institutionnelle progressent, il permet d'abaisser le coût d'entrée dans le militantisme et de poser les jalons d'un nouveau mouvement politique à vocation majoritaire.

Comme le rappellent les *Principes* du mouvement adoptés par les insoumis-es lors de la Convention du mouvement en 2017, « la France insoumise est un mouvement évolutif. Il cherche à inventer une nouvelle forme de rassemblement citoyen. Ces principes d'organisation sont donc précisés au fur et à mesure de son évolution, à partir des retours d'expérience. »

La France insoumise adapte donc son organisation à ses besoins et aux réalités auxquelles elle fait face, en gardant pour objectif de garantir la plus grande autonomie d'action de ses groupes et de conserver nationalement la cohérence programmatique, stratégique et électorale nécessaire à la création d'une identité insoumise commune.

La France insoumise est organisée en Pôles, regroupés thématiquement dans des Espaces qui répondent à des enjeux identifiés par le mouvement. Ces Pôles sont ouverts à tou-ttes. Il est également possible de militer localement dans les groupes d'action. Il s'agit de notre réseau militant qui se déploie partout sur le territoire pour créer le maillage territorial nécessaire à l'action et à la diffusion de notre programme.

La France insoumise s'est dotée de *Principes* et de *Chartes* qui définissent notamment certaines de ses orientations et le fonctionnement interne de certains de ses secteurs.



A. QU'EST-CE QU'UN GROUPE D'ACTION ET POURQUOI CETTE FORME ?

QU'EST-CE QU'UN GROUPE D'ACTION ?

Le groupe d'action est **le principal lieu d'organisation des insoumis-es**. Il peut être créé et rejoint par tout le monde. L'objectif du groupe d'action est **d'organiser l'action de terrain autour des propositions de l'Avenir en Commun dans un périmètre géographique limité** à un quartier, une petite ville, un bassin de vie... Des groupes peuvent aussi se créer au sein des universités et des entreprises : ce sont les groupes lycéens et étudiants et les groupes professionnels.

Les groupes d'action désignent un **binôme paritaire de co-animation**. Comme son nom l'indique, les co-animateur-rices « animent » le groupe en organisant, notamment, des réunions régulières, en indiquant les actions du groupe et en invitant à y participer. Ce binôme est le point de contact entre le groupe d'action et les personnes qui souhaitent le rejoindre.



« Aucun groupe d'action ne peut s'approprier un territoire et y empêcher la libre création d'autres groupes ! L'objectif est de travailler en commun. Si, toutefois, vous ne souhaitez pas militer avec certaines personnes, vous pouvez également créer votre groupe et agir sur votre quartier pour défendre l'Avenir en Commun. »
(extrait des Principes de la France insoumise)

POURQUOI LA FORME D'ORGANISATION EN PETITS GROUPES ?

Le groupe d'action est **un groupe local à l'échelle d'une ville ou d'un quartier**. Les insoumis-es qui en sont membres participent, par leurs actions, à cette vie locale. Agir à l'échelle d'un quartier favorise l'implication des membres du groupe d'action qui tissent un réseau de proximité en lien avec leur vie de quartier.

Contrairement aux partis politiques traditionnels, **la France insoumise est un mouvement**. Son organisation est plus souple : par ville et par quartier, plusieurs groupes peuvent par exemple exister. Il n'y a d'ailleurs pas de représentant-es ou de porte-parole à l'échelle municipale, départementale ou régionale.



Le choix d'une forme « mouvement » s'explique par l'évolution de notre société, notamment décrite dans *L'Ère du peuple* par Jean-Luc Mélenchon. La société fonctionne de plus en plus en réseau. Les grandes structures d'entreprise ont muté avec le néolibéralisme. Tout cela a des conséquences sur la manière dont les villes et nos quotidiens sont régis.

La forme « mouvement » s'adapte mieux à ces changements. Elle favorise, en outre, l'organisation par capillarité, à une petite échelle, autour de soi. **C'est le maillage serré de ces petites structures organisées qui crée une force capable de faire circuler des informations et d'organiser rapidement des actions au plus près de chez soi.**

L'objectif est de créer ces multiples points d'insoumission et de les organiser en harmonie les uns avec les autres. Sans maillage serré du territoire, la Révolution citoyenne que nous appelons de nos vœux sera plus compliquée à atteindre.



« POURQUOI UN GROUPE D'ACTION NE PEUT PAS CRÉER UNE ASSOCIATION LOCALE ?

Vous ne pouvez pas créer une association locale en lien avec la France insoumise. En tant que mouvement politique, **nous devons respecter très scrupuleusement les obligations légales incombant à toutes les formations politiques.** C'est la raison pour laquelle **nous demandons aux groupes d'action de ne pas créer d'association locale et de dissoudre dans les plus brefs délais celles qui auraient pu l'être.**

En effet, la législation inhérente aux obligations des partis et groupements politiques a été mise à jour par la loi **n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique.** L'article 11-7 précise que sont désormais intégrés au compte de l'association de financement du parti ou groupement politique « [...] les comptes des organisations territoriales du parti ou groupement politique dans des conditions définies par décret. ».

Le décret d'application précise que « les organisations territoriales comprennent les organisations qui sont affiliées au parti ou groupement avec son accord ou à sa demande ou qui ont participé localement, au cours de l'année considérée, à son activité ou au financement d'une campagne ». Tout manquement à ces dispositions priverait la formation politique du versement de la dotation de l'État.

Il n'y a pas besoin de créer une association locale pour militer ! Pour répondre à vos besoins, la France insoumise a mis en place un certain nombre d'outils internes qui permettent notamment de financer l'action collective locale et départementale. C'est le rôle des caisses départementales et de celles des groupes d'action certifiés. Afin de garantir notre indépendance et solvabilité financière, nous invitons chaque insoumis-e à devenir financeur-e en s'engageant à l'année à faire une contribution volontaire mensuelle du montant de son choix. Chaque euro est important !

LES DIFFÉRENTS TYPES DE GROUPES D'ACTION :

Tout-e insoumis-e peut librement créer un groupe d'action sur Action Populaire, notre réseau social d'action : <https://actionpopulaire.fr/groupes/creer/>. Tous les groupes sont répertoriés sur la carte des groupes d'Action Populaire (à condition que l'adresse renseignée soit valide !).

Tous les groupes d'action se créent sur une base géographique. Il existe trois types de groupes d'action :



- LES GROUPES D'ACTION LOCAUX

Ils sont **constitués sur la base d'un territoire réduit** (quartier, village ou petite ville, canton) et non à l'échelle d'une région, d'un département, d'une circonscription électorale ou d'une grande ville. Chaque insoumis-e ne peut assurer l'animation que d'un seul groupe d'action local certifié.

- LES GROUPES D'ACTION LYCÉENS OU ÉTUDIANTS

Les groupes d'action lycéens ou étudiants (parfois appelés groupes d'action jeunes) sont composés de personnes étudiant dans le même établissement. Ils s'organisent autour des lieux d'études. Ces groupes font partie du Pôle Réseau des Jeunes insoumis-es. Ils fonctionnent comme les groupes d'action locaux auxquels ils ne sont pas subordonnés. Un-e insoumis-e ne peut assurer l'animation que d'un seul groupe d'action lycéen ou étudiant. Un-e animateur-riche de groupe jeune peut également animer un groupe d'action local.

- LES GROUPES D'ACTION PROFESSIONNELS

Les groupes d'action professionnels s'organisent autour de lieux de travail. Ils ont pour objectif de rassembler les insoumis-es membres d'une même entreprise. Ils ne remplacent pas le travail des syndicats.





ÉVOLUTION DES TYPES DE GROUPES

La France insoumise est un mouvement évolutif. Son organisation est amenée à s'adapter aux besoins qu'elle rencontre. Lors de l'Assemblée représentative de décembre 2022, les groupes thématiques et fonctionnels locaux ont été supprimés suite à la mise en place des boucles départementales.

Les insoumis-es qui souhaitent s'impliquer sur des thématiques précises sont invité-es à rejoindre les équipes thématiques programmatiques de l'Espace bataille des idées et formation. Ces groupes thématiques effectuent un travail de veille et d'élaboration programmatique sur leur sujet. Les groupes thématiques font le lien avec leurs réseaux, alimentent le travail parlementaire et participent à la rédaction des livrets, des plans et du programme pour les échéances électorales.

Les tâches dont les groupes fonctionnels locaux s'occupaient ont, quant à elles, été redistribuées à des binômes paritaires de référent-es à l'échelle départementale. Ces binômes, membres des boucles départementales, sont en lien avec les Pôles nationaux et s'occupent de faciliter l'action de tous les groupes insoumis dans le département.

QU'EST-CE QUE LA CERTIFICATION ?

Les groupes d'action respectant la *Charte des groupes d'action* peuvent demander leur certification sur Action populaire via l'onglet de gestion du groupe. La certification octroie de nombreux avantages. Elle n'est pas automatique et peut être perdue quand le groupe ne respecte plus les conditions de certification.

• LES CONDITIONS DE LA CERTIFICATION

Pour être certifié, un groupe d'action doit respecter plusieurs conditions :

- Avoir une animation paritaire
- Avoir organisé et indiqué sur Action Populaire au moins trois actions de terrain dans les 2 derniers mois (par actions de terrains, on entend des actions tournées vers l'extérieur telles que les diffusions de tracts, le porte-à-porte, le collage, les caravanes, etc.)
- Avoir au moins un mois d'existence
- Être composé d'au moins 3 membres actifs
- N'avoir aucun-e animateur-riche qui animerait déjà un groupe d'action certifié



- **LE CODE DE RÉDUCTION MATÉRIEL MENSUEL**

Les groupes d'action certifiés reçoivent un code de réduction mensuel permettant de commander du matériel à moindres frais. Ce code permet notamment de prendre en charge les frais de livraison. Cette prise en charge est une aide significative à l'action. Elle représente une part très importante du budget de la France insoumise alloué directement chaque année au militantisme.

- **LES DONS FLÉCHÉS**

Les groupes d'action certifiés ont la possibilité de recevoir des dons fléchés sur leurs groupes et d'utiliser ces dons pour financer leurs actions.

- **LA BOUCLE DÉPARTEMENTALE**

Les animateur-rices des groupes d'action certifiés sont membres de droit de leur boucle départementale. Elles et ils peuvent alors participer aux réunions de leur boucle. Les animateur-rices des groupes d'action certifiés peuvent également être tiré-es au sort pour participer aux Assemblées représentatives et ainsi remonter les observations des insoumis-es de leur département.



MON GROUPE D'ACTION A ÉTÉ DÉCERTIFIÉ OU A REÇU UN MAIL D'ALERTE INDIQUANT QU'IL NE RESPECTAIT PLUS LES CONDITIONS DE LA CERTIFICATION, QUE FAIRE ?

Pas de panique ! Le groupe d'action a perdu sa certification ou a été alerté parce qu'il ne respectait plus une ou plusieurs conditions de la certification sur Action Populaire. Si le groupe a reçu l'e-mail d'alerte, vous pouvez mettre à jour la ou les conditions qui ne sont plus respectées ou contacter le Pôle des groupes d'action pour signaler que le groupe est toujours actif. Si le groupe n'est plus certifié, vous pourrez demander sa certification dès qu'il remplira de nouveau les conditions !



LES BOUCLES DÉPARTEMENTALES

Les boucles départementales ont été créées suite à l'Assemblée représentative de décembre 2022 afin de faciliter les échanges entre les groupes d'action et le partage des informations et bonnes pratiques. Les boucles départementales permettent aussi de coordonner des actions à l'échelle du département. Elles nomment des binômes paritaires de référent-es sur des tâches identifiées.

- COMMENT SONT-ELLES COMPOSÉES ?

Les boucles départementales sont composées :

- des binômes paritaires d'animateur-rices des groupes d'action certifiés du département,
- des binômes paritaire d'animateur-rices des groupes d'actions lycéens et étudiants certifiés (GA jeunes),
- des député-es, élu-es régionaux-ales et départementaux-ales du département,
- du ou de la député-e référent-e du département pour les départements où nous n'avons pas de parlementaire,
- du binôme paritaire représentant l'association départementale des élu-es insoumis-es et citoyen-nés (contacter l'Association nationale du réseau des élu-es insoumis-es et citoyen-nés pour créer votre association départementale à elus@lafranceinsoumise.fr).

Les membres des boucles départementales sont mis à jour chaque jour en fonction des modifications d'animation et de certification.

- COMMENT FONCTIONNENT-ELLES ?

La participation à la France insoumise nécessite de s'engager à respecter les *Principes* du mouvement. Le fonctionnement des groupes d'action est encadré par la *Charte des groupes d'action* et le fonctionnement des boucles départementales, par la *Charte des boucles départementales*.

Les boucles départementales sont créées sur la plateforme Action populaire. Les échanges entre ses membres se font sur la messagerie d'Action populaire. Les membres de la boucle départementale peuvent se réunir si nécessaire. Les boucles départementales fonctionnent selon le principe du consensus.

Les groupes d'action conservent leur autonomie d'action. Par conséquent, les boucles départementales ne peuvent pas prendre des décisions qui contraignent l'action des groupes d'action du département.



• LES BINÔMES EN CHARGE DES TÂCHES OPÉRATIONNELLES

Après un appel à volontaires parmi les insoumis-es du département, les boucles départementales désignent des binômes pour les tâches suivantes :

- La gestion de la caisse départementale,
- La gestion du matériel et de l'animation du QG départemental,
- La gestion des relations extérieures (lien entre la France insoumise et les autres organisations politiques),
- L'animation des réseaux sociaux, l'envoi des communiqués de presse et la veille médiatique,
- Le suivi des manifestations, des luttes et les liens avec les organisations syndicales et associations.

Chaque binôme sera en lien avec le Pôle national de la France insoumise en charge de ces tâches.

Ces binômes sont désignés au consensus par les membres de la boucle départementale et rejoignent celle-ci (dans le cas où les binômes ne sont pas animateur-rices d'un groupe d'action certifié).

Les deux membres d'un binôme ne doivent pas faire partie du même groupe d'action et il est préférable qu'ils et elles ne fassent pas partie de la même organisation politique (si elle ou il est membre d'une autre organisation que la France insoumise).

N'hésitez pas à vous rapprocher du binôme en charge du matériel et de l'animation du QG de votre boucle départementale ! Le binôme pourra vous aider à récupérer du matériel livré par palette pour mener à bien vos actions.



B. FAIRE VIVRE SON GROUPE

L'organisation d'événements par les groupes d'action est particulièrement importante. Les événements permettent de créer du lien entre membres, de se former et de faire durer le collectif militant dans le temps. Sans l'organisation d'événements tournés vers l'extérieur, vous n'incluez ni n'attirez de nouvelles personnes !

FIXER DES RÉUNIONS RÉGULIÈRES

L'organisation de réunions régulières est importante pour faire vivre le groupe et l'inscrire dans la durée. Il est conseillé de fixer ses réunions avec régularité (une fois par mois, une fois tous les 10 ou 15 jours).

- **AVANT LA RÉUNION**

Pour préparer la réunion, il est important de **préparer un ordre du jour**, c'est-à-dire la liste des points que vous aborderez et de l'envoyer en amont aux membres (voir l'exemple d'ordre du jour type en annexe). Nous vous conseillons de proposer aux membres des ajouts à l'ordre du jour. Attention cependant à ne pas dépasser l'heure, voire l'heure et demi, de réunion !

Cet ordre du jour peut, par exemple, commencer par un échange sur la situation politique nationale et locale. L'ordre du jour doit nécessairement comprendre un temps d'organisation ou de planification d'actions. En effet, **chaque réunion doit déboucher sur des actions : se réunir pour se réunir n'est pas un objectif**, même si cela peut être sympathique ! On remarque, d'ailleurs, que les groupes qui se réunissent sans organiser d'action durent moins longtemps et n'attirent pas de nouvelles personnes.

Après avoir préparé un ordre du jour, **il faut ensuite inviter les membres et les sympathisant-es à participer à la réunion :**

1. **En créant un événement pour l'annoncer sur Action populaire, notre réseau social d'action** au minimum une semaine avant l'événement. L'événement sera proposé à toutes les personnes inscrites sur le réseau social d'action proche du lieu de tenue de l'événement.
2. **En envoyant un e-mail à l'ensemble des membres avant la réunion**
3. **En rappelant par téléphone ou sms** toutes celles et tous ceux dont vous avez le numéro de téléphone (un sms le matin du jour de la réunion est toujours utile !). Il est important de tenir à jour le « fichier » où vous conservez les coordonnées de chacun-e.



Attention, les coordonnées que vous avez obtenues sur le site de la France insoumise ne sont destinées qu'à la communication de l'activité de la France insoumise ! Le Règlement général sur la protection des données est très clair à ce sujet.

- **PENDANT LA RÉUNION**

Vous pouvez tenir votre réunion en présentiel (ou en visioconférence). Lorsque vous tenez votre réunion en présentiel, n'hésitez pas à l'organiser dans un espace public comme un café ou un bar. Cela permet d'intégrer le groupe dans la vie du quartier, de se faire connaître et de rendre la réunion plus accessible que lorsqu'elle se déroule, par exemple, chez un-e militant-e. Certaines personnes n'ont toutefois parfois pas les moyens de payer leur consommation au bar. Vous pouvez, dans ce cas, prévoir un pot commun pour elles.

Lorsque vous ne pouvez pas l'organiser en présentiel, il est possible d'organiser votre réunion en visioconférence. Attention : cela peut être un frein pour certaines personnes qui ne sont pas à l'aise avec les outils numériques. De plus, une réunion en visioconférence peut parfois être plus dure à suivre.

La réunion de groupe doit, au minimum, comporter deux temps :

- **Un point politique d'actualité.** Il sert à faire le point sur les actualités internationales, nationales voire locales, sur le travail de nos parlementaires et sur l'actualité et les campagnes de notre mouvement. Ainsi, tou-tes les membres du groupe ont le même niveau d'information (n'oubliez pas que tout le monde n'a pas le temps de tout suivre). Il doit durer entre 5 et 10 minutes et peut être animé par une personne différente à chaque réunion. Il est suivi par un tour de parole d'une trentaine de minutes maximum.
- **Un temps consacré aux actions du groupe.** Ce temps est obligatoire. Vous devez ressortir d'une réunion avec des actions et une date de prochaine réunion. C'est le moment aussi de réfléchir à l'organisation de ces actions (qui a des tracts, des affiches, etc.). Pour vous aider, vous pouvez faire tourner un calendrier papier avec de grandes cases où les gens inscrivent leur disponibilités et les actions qu'ils ou elles souhaitent mener. N'oubliez pas d'inscrire vos actions sur Action Populaire ! Il n'est pas nécessaire que tous les membres de groupe soient disponibles et



intéressé-es par une action pour l'organiser. Un tractage ou un porte-à-porte peuvent être organisés même si seulement trois personnes souhaitent y participer !

On peut ajouter d'autres temps. Par exemple, sur un point précis du programme sur lequel une personne a préparé une présentation succincte qui permet à tou·tes de se former. Attention à ne pas trop allonger la réunion ! Une bonne réunion est une réunion qui permet aux personnes ayant des obligations de pouvoir partir au bout d'une heure, une heure et demi.

Après ces temps, vous pouvez ouvrir un temps informel et convivial de discussions pendant lequel tout le monde n'est pas obligé de rester.

- **BONNES PRATIQUES**

La réunion doit être la plus inclusive possible. Pour cela, nous conseillons de mettre en place des tours de parole et de veiller à ce que ce ne soit pas tout le temps les mêmes personnes qui s'expriment.

En début de réunion, vous pouvez **déterminer qui rédige le compte rendu ou un relevé de décision de la réunion.** Cette tâche peut être tournante. Vous pourrez publier ce compte rendu sur Action Populaire pour qu'il soit envoyé à tou·tes les membres du groupe et accessible facilement. Attention : un bon compte rendu est clair et synthétique. Personne n'a le temps de lire un verbatim (qui présente l'inconvénient de parfois mal retranscrire la pensée des intervenant-es) !

Vous pouvez également **désigner une personne qui sera chargée de veiller à ce que chacun-e puisse librement prendre la parole.**

Il est important de mettre en place un « **tour de parole** », c'est-à-dire une liste des prises de parole où chacun-e puisse s'inscrire, en veillant au maximum à ce que la distribution des interventions soit paritaire. De nombreux travaux sociologiques montrent que les femmes ont tendance à moins s'exprimer en réunion. Vous pouvez par exemple proposer d'alterner au maximum la prise de parole par genre (une femme puis un homme puis une femme...).

Il faut également **veiller à ce que personne ne monopolise la parole.** Si vous êtes en trop grand nombre et que vous avez du mal à réguler les interventions, **vous pouvez fixer un temps de parole maximal pour chaque intervention** (par exemple de 2 minutes). Nous privilégions l'existence de petits groupes afin que chacun-e puisse s'y investir pleinement : dans un groupe de 50 personnes, moins de gens prendront la parole que dans un groupe de 10. Mieux vaut 4 000 groupes de 15 où



10 personnes s'expriment et prennent des tâches que 1 200 groupes de 50 où seules 20 personnes prennent la parole et prennent des tâches.

Nous conseillons de **réserver la consommation d'alcool à la fin de la réunion**, durant le moment convivial de discussion. Certaines personnes supportent mal la consommation d'alcool et peuvent devenir agressives ou tristes. D'autres développent ou entretiennent une dépendance : nos rendez-vous militants n'ont pas à l'encourager.

Par ailleurs, nous vivons et avons été éduqué-es dans un monde dans lequel existent des comportements et propos racistes, antisémites, sexistes, LGBTIphobes, validistes et classistes. **Nos milieux militants n'en sont malheureusement pas épargnés** et reproduisent, parfois, ces attitudes en leur sein. Cela n'est pas une fatalité ! Nous pouvons et devons apprendre collectivement à nous améliorer afin de créer un monde plus juste, plus libre et en cohérence avec nos valeurs. Certains comportements et propos sont donc à bannir quelle que soit leur supposée gravité.

Nous conseillons **des réunions d'une heure à une heure et demi maximum**. Les réunions trop longues découragent les nouvelles et les nouveaux de revenir. Pensez notamment aux jeunes parents qui doivent faire garder leurs enfants ! Le militantisme, c'est aussi penser à la possibilité pour un maximum de personnes de pouvoir s'impliquer. Prévoyez donc un ordre du jour succinct avec des estimations de temps par partie et tenez-vous-y !

Lorsque vous abordez le point sur les actions à organiser, pensez à **identifier collectivement une liste de tâches à réaliser pour mener à bien vos actions et à répartir ces tâches entre l'ensemble des personnes** en veillant à ce que ce ne soit pas toujours les mêmes qui les prennent en charge. L'idéal est d'avoir un binôme paritaire par tâche. Pour vous aider, vous pouvez faire tourner un calendrier papier avec de grandes cases où les gens inscrivent leur disponibilités et les actions qu'ils ou elles souhaitent mener. N'oubliez pas d'inscrire vos actions sur Action Populaire !

Pensez à conclure la réunion en fixant une prochaine date. N'hésitez pas à directement l'indiquer sur Action Populaire ! Une fois fait, vous pouvez finir la soirée par un moment convivial (pot commun, verre de l'amitié, repas partagé...).



CONSEILS POUR LE BON DÉROULEMENT D'UNE VISIOCONFÉRENCE :

- Quand vous ne parlez pas, pensez à couper votre micro. Cela permet d'éviter un très désagréable écho.
- Si votre connexion n'est pas assez bonne, vous pouvez couper la caméra.
- Vous pouvez faire des commentaires par écrit ou partager des documents dans « chat » (messagerie).
- Il est également possible de prendre des tours de parole en cliquant sur l'icône « main levée ». On peut également organiser des tours de parole en demandant à chaque participant-e d'inscrire son nom dans le chat. Une personne peut se charger de veiller à la bonne circulation de la parole et au respect du temps de parole de chacun-e.

• APRÈS LA RÉUNION

Une fois la réunion terminée, pensez à **envoyer un compte rendu ou un « relevé de décisions »** à l'ensemble des membres. Vous pouvez également publier un compte rendu public sur l'événement Action Populaire que vous avez créé. Attention, ces comptes rendus sont publics. Il ne faut donc pas y inscrire d'informations confidentielles ou stratégiques, ni par exemple indiquer les noms des personnes présentes.

Après la réunion, c'est le moment de passer à l'action et de réaliser ce qui a été prévu (en n'oubliant pas de publier ses actions sur Action Populaire).

Si vous vous êtes réparti-es les tâches entre plusieurs personnes lors de la réunion, **n'hésitez pas à les recontacter pour vous assurer que tout va bien** et voir si elles ou ils n'ont pas besoin d'aide ou de conseils pour les réaliser.



ORGANISER UNE ÉCOUTE COLLECTIVE

Lorsqu'une émission politique ou un débat avec une personnalité de la France insoumise a lieu, vous pouvez proposer aux membres de votre groupe d'organiser une écoute collective, voire l'organiser avec les autres groupes de votre ville. C'est une manière conviviale d'écouter et de débattre autour d'une émission politique. Elle peut être organisée chez l'un-e ou l'autre d'entre vous ou dans un bar / café pour convaincre encore plus largement !



NON À LA RETRAITE À 64 ANS

MOBILISONS-NOUS

Le président de la République veut reculer l'âge de la retraite à 64 ans, 80 % des Français y sont opposés, tout comme l'ensemble des syndicats qui dénoncent une réforme inutile et injuste.

Mais le Gouvernement veut passer en force en réduisant le temps du débat parlementaire à seulement quelques jours. Il menace de décider par ordonnance, sans vote. A nouveau, il maltraite le travail des représentants du peuple. C'est inacceptable. Rien ne peut résister à une mobilisation massive du peuple. Nous avons déjà fait reculer Macron sur les retraites en 2019-2020. Nous pouvons y parvenir à nouveau !

Les formations politiques de la NUPES s'appuient totalement à cette réforme commune : le droit à la retraite à 60 ans. Ensemble, nous voulons l'augmentation des salaires et des véritables réformes face à l'urgence climatique.

Mobilisons-nous pour obtenir le retrait de cette réforme !

Rejoignez la mobilisation sur nupes-2022.fr/retraites





AGIR ET CONVAINCRE AUTOUR DE SOI

La France insoumise est un mouvement tourné vers l'action. **C'est donc l'action qui doit occuper la principale partie de notre temps militant.** Nos actions ont pour but de convaincre autour de nous de la pertinence de notre programme, *l'Avenir en Commun*, pour améliorer notre société et la vie des gens. C'est pourquoi, au-delà des actions militantes classiques, nous organisons de nombreuses actions d'utilité concrète comme les collectes solidaires.



Pour rappel, chacun-e est libre d'organiser ses actions et de les indiquer sur la plateforme, qu'il ou elle soit membre ou non d'un groupe d'action, et ce tant que ces actions sont conformes aux orientations programmatiques, stratégiques et électorales de notre mouvement. De la même manière, dans un groupe, il n'est pas nécessaire que tout le monde « valide » unanimement l'action et y soit présent : si une diffusion de tract ou un collage peut se tenir avec seulement deux ou trois personnes, faites-la, c'est ce qui compte !

- MILITER EN INSOU MIS-E

Parmi les actions « classiques » que vous pouvez mettre en place, il y a évidemment la diffusion de tracts (tractage ou « diff' »), le collage et le porte-à-porte. Ces actions permettent **d'assurer une présence régulière et une visibilité auprès d'un nombre important de personnes.** Il existe d'autres types d'action, moins courantes mais tout aussi intéressantes, comme le porteur de paroles. Ces actions visent souvent à faire prendre conscience aux citoyen-nnes que leur parole est légitime et qu'en s'organisant collectivement ils et elles sont en capacité d'imposer un rapport de force susceptible de changer leur quotidien.

Lors de l'organisation de ces actions, il est important de veiller à ce qu'elles soient menées par au moins deux militant-es. Il est déconseillé de mener des actions seul-e.

Pensez à bien indiquer les actions que vous menez sur Action populaire afin de respecter les critères de certification.

- » **La diffusion de tracts**

Pour ce qui est de l'organisation de tractages, il peut être intéressant de les **organiser de manière régulière, aux mêmes endroits et dans**



des lieux passants (par exemple, le marché, le supermarché, les écoles ou les abords des transports en commun). Cela permet de développer son implantation et sa visibilité dans son quartier ou sa ville. Si vous le pouvez, faites en sorte de ne pas réduire votre présence aux seuls marchés du centre-ville !

Le plus important est de **parler aux personnes à qui vous distribuez** (ex. : « Les propositions de Jean-Luc Mélenchon et de la France insoumise ») en insistant sur « Jean-Luc Mélenchon » et « La France insoumise » ou le nom du ou de la candidat-e. Il faut tenter d'attirer le regard et de provoquer la discussion. C'est à ce moment-là que vous convaincrez !

Faites attention, toutefois, à ne pas monopoliser la parole dans votre discussion : **il faut écouter ce que les gens ont à vous dire**. Si des propos vous déplaisent, c'est souvent plus par l'argumentation que vous convaincrez que par la culpabilisation ou la moralisation ! Évitez également de rester trop longtemps à discuter avec une même personne. Si une personne est hostile à nos propositions, ce n'est pas en une discussion qu'elle va changer d'avis. Invitez-la à se rendre sur notre site et passez à quelqu'un d'autre.

Avant d'aller diffuser des tracts, n'oubliez pas de le lire et de vous référer aux passages de notre programme pour avoir des éléments à fournir si une personne vous interroge sur nos propositions.



Il arrive parfois que certaines communes prennent des arrêtés sur des zones où il est interdit de tracter. Ces arrêtés sont parfois illégaux et peuvent donc être cassés par le Tribunal administratif. Il peut être intéressant de contacter le Pôle des juristes insoumis pour vous aider à le faire si c'est le cas. N'oubliez pas : le droit à militer est un droit constitutionnel ! Si certaines mairies interdisent la présence de militant-es sur les marchés par des arrêtés (par exemple, au prétexte de favoriser la circulation qui pourrait être entravée par votre présence), les abords du marchés ne sont pas interdits !

» **Le porte-à-porte**

De la même manière que pour les diffusions de tracts, il est important, pour les porte-à-porte, de cibler les endroits où les habitant-es sont réceptif-ves à nos idées et de ne pas hésiter à repasser plusieurs fois



au même endroit (par exemple, 2 à 3 fois dans le même immeuble étalé sur quelques mois). Pour choisir les endroits pour faire du porte-à-porte, nous vous conseillons d'étudier les résultats électoraux des différents bureaux de vote de votre ville et de favoriser ceux où nous avons les meilleurs résultats et/ou le taux d'abstention est le plus élevé. La France insoumise dispose d'outils sur lesquels vous pouvez vous appuyer !

Le porte-à-porte est l'action qui vous permettra de convaincre le plus de monde. Toutes les études le montrent ! Si vous avez une action à privilégier, choisissez le porte-à-porte !

Là encore, **l'écoute est primordiale.** En porte-à-porte, constituez des équipes de deux, il est toujours plus agréable et préférable de rester à deux. Concentrez-vous plutôt sur des immeubles pour être le plus efficace possible.

N'hésitez pas à organiser une formation sur le porte-à-porte, surtout s'il y a des nouveaux et des nouvelles militant-es dans le groupe et à échanger des conseils.



QUELQUES CONSEILS POUR LE PORTE-À-PORTE

- Avoir des tracts avec soi. Porter un autocollant de manière à être identifiable.
- Réalisez du porte-à-porte entre 11h et 20h30 maximum.
- Évitez de faire du porte-à-porte seul-e. Constituez des binômes paritaires dans la mesure du possible.
- Lorsque vous sonnez à une porte, tenez-vous bien en face de celle-ci.
- Si personne n'ouvre, glissez un tract sous la porte ou coincez-le dans le battant de la porte.
- Fixer l'objectif du porte-à-porte : appel au vote et rappel de la date du scrutin (si vous êtes à quelques jours d'une élection), invitation à une réunion publique, inscription sur les listes électorales, présentation de notre programme...
- Lorsqu'une porte s'ouvre, commencez par vous présenter. « Bonjour, nous sommes {prénoms}, nous sommes militants/volontaires/bénévoles pour la campagne de XXX / de la France insoumise et nous aimerions vous donner une information concernant XXX »
- Commencez par une question ouverte comme « Connaissez-vous Jean-Luc Mélenchon ? » ou « Connaissez-vous la France insoumise ? » ou « Que pensez-vous de ce qui se passe en ce moment à XXX ? »



- Emmener ensuite la discussion sur le programme et/ou l'inscription sur les listes électorales. N'hésitez pas à préparer quelques questions ouvertes « types » sur le sujet de votre porte-à-porte.
- Éviter les trop longues conversations, surtout si votre interlocuteur-riche nous est défavorable.
- À la fin de la conversation, en fonction de l'intérêt de la personne, n'hésitez pas à :
 - Inviter au prochain rendez-vous dans le quartier ou la ville.
 - Inviter à se renseigner sur le site du programme.
 - Inviter à signer sur le site si la personne est convaincue.
 - Inviter l'habitant-e à en parler autour de lui/elle pour convaincre d'autres personnes.
 - Inviter à vous donner ses coordonnées pour être recontacté-e ultérieurement. (Pensez à demander le téléphone en plus de l'e-mail si la personne est réceptive).
 - Proposer à la personne de devenir correspondant-e d'immeuble.
- Faites un bilan collectif du porte-à-porte. Cela permet de mettre en commun les expériences de chacun-e. Les porte-à-porte sont souvent inégaux : certain-es personnes ont rencontré des personnes enthousiastes, certain-es ont rencontré des personnes hostiles à la France insoumise, certain-es ont récolté plusieurs contacts, certain-es n'ont trouvé que des portes closes, certain-es se sont fait-es inviter à prendre un café ! Partager son porte-à-porte permet de ne pas laisser une mauvaise impression aux militant-es pour qui cela s'est moins bien passé et qui pourraient être découragé-es.

Pour réaliser le suivi de votre progression de porte-à-porte, vous pouvez créer une carte modifiable, par exemple sur OpenStreetMap (un site collaboratif de cartographie en ligne). Sur cette carte, vous pourrez colorier d'une certaine couleur les rues où des militant-es ont déjà effectué du porte-à-porte. Cela vous permet d'**avoir une vision d'ensemble de votre action dans le quartier ou la ville** et de mieux la planifier. Vous pouvez également mettre en place un code couleur faisant référence à la date à laquelle vous êtes passé-es. Une fois que l'ensemble de votre quartier aura été réalisé en porte-à-porte, vous pourrez ainsi facilement repasser dans les rues où vous étiez allé-es précédemment.



» Les caravanes

Depuis 2016, la France insoumise organise de nombreuses **caravanes populaires**. Le principe est de **s'installer plusieurs heures ou toute une journée dans un quartier populaire et aller à la rencontre des habitant-es**.

Ces caravanes peuvent être reproduites localement. Elles sont souvent thématiques, par exemple sur l'accès aux droits, l'inscription sur les listes électorales ou encore les questions de logements ou la vie chère.

Installez un barnum, des tables et des chaises pour créer une ambiance conviviale et chaleureuse. Vous pouvez également prévoir des boissons et des gâteaux. Pendant que certain-es militant-es se rendent dans les habitations autour pour faire du porte-à-porte, une équipe peut rester sur le stand pour échanger avec les passant-es. Attention à ce que ce ne soit pas la majorité des militant-es qui restent au stand : l'intérêt principal de l'action, c'est d'aller voir les gens en porte-à-porte !

N'hésitez pas à consulter les fiches pratiques sur les caravanes disponibles sur le Centre d'aide d'Action Populaire infos.actionpopulaire.fr ou la partie du site consacrée à toutes les caravanes nationales. Vous pouvez également contacter le Pôle Caravanes populaires et correspondant-es d'immeuble à caravanes@lafranceinsoumise.fr.



INSCRIRE UN-E CITOYEN-NE SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Plusieurs millions de Français-es ne sont pas inscrit-es ou sont mal inscrit-es sur les listes électorales. Vous pouvez vérifier l'inscription sur les listes électorales des personnes rencontrées et/ou les aider à s'inscrire en ligne ou via un formulaire papier. Être inscrit-e sur les listes électorales, c'est bénéficier de ses droits civiques, avoir le choix de voter ou non à la prochaine élection et participer à la vie démocratique du pays !

Matériel : un smartphone ou une tablette.

En porte-à-porte, n'hésitez pas à demander si la personne est inscrite sur les listes électorales. Si celle-ci n'est pas sûre ou ne se souvient pas de son bureau, vous pouvez très facilement vérifier son inscription en vous rendant sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>.

Si la personne n'est pas inscrite sur les listes, ou si elle est inscrite dans une autre commune, vous pouvez réaliser l'inscription en ligne. Il faut photographier sa carte nationale d'identité et une attestation de domicile. Vous devez ensuite vous rendre sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> où la personne aura besoin de se connecter via France connect pour accéder à son compte, et indiquer son changement de situation.

Il est également possible d'imprimer des formulaires cerfas à faire remplir aux habitant-es et à apporter à la mairie avec la photocopie de la carte d'identité et le justificatif de domicile.

Formulaire à retrouver sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>

» Le collage

Le collage fait partie des actions classiques. Celui-ci permet de se rendre visible, **de montrer que nous sommes présent-es** aux personnes qui ne nous suivent pas nécessairement sur les réseaux sociaux. C'est une action qui vise donc un public très large.

Le collage est particulièrement utile en temps de campagne électorale pour imprimer une idée, un nom ou la date du scrutin.

Vous pouvez organiser des actions de collage régulièrement, mais en dehors des campagnes électorales, préférez une grosse session de collage de temps en temps (par exemple, une fois par mois). Réservez



le collage au quotidien ou de manière très régulière aux campagnes électorales, notamment juste avant le scrutin.



QUELQUES CONSEILS POUR LE COLLAGE

- Préparez un itinéraire de collage en repérant les différents lieux où vous comptez coller à l'avance et en définissant un trajet pour ne pas perdre de temps. Vous pouvez faciliter les choses en créant une carte personnalisée, par exemple sur OpenStreetMap, avec l'ensemble des panneaux d'affichage public et des panneaux électoraux.
- Sélectionnez les zones de collage. Parmi les endroits où vous pouvez coller il y a les panneaux d'affichage public. Vous pouvez y coller légalement. Ciblez des endroits qui sont particulièrement visibles (à la sortie des transports en communs, des écoles ou sur des lieux de passage).
- **Ne collez jamais seul : soyez au minimum deux.** L'idéal est de constituer des équipes de trois ou quatre. Répartissez-vous des rôles : une ou deux appliquent de la colle sur le support, une personne pose les affiches dessus, une dernière personne vérifie qu'aucune personne malveillante est autour.
- Il est souvent plus simple de coller avec une voiture ou en vélo pour aller d'une zone à l'autre et transporter le matériel. En ville, il est également possible de coller à pied. En voiture, pensez à bien organiser votre coffre pour ne pas perdre de temps.
- Préparez votre seau de colle à papier peint (classique). Elle ne doit pas être trop pâteuse. Ajustez la viscosité après la prise de la colle (qui doit être d'environ une minute). Par temps très froid (gel), mettez un peu moins d'eau (et au besoin un peu de gros sel) ; par temps très chaud, une colle plus liquide est préférable. Pour un mélange sans grumeau, versez les flocons juste assez vite pour avoir tout versé avant que la colle ne prenne en remuant vigoureusement. Le mieux est de mélanger pendant le remplissage du seau, robinet grand ouvert.
- Quantité : pour un grand seau, versez un demi-litre de colle.
- La plupart du temps, il faut encoller le mur, puis poser l'affiche et la faire adhérer au support en repassant la brosse dessus (cela permet de l'imperméabiliser). Il faut faire attention à ne pas la déchirer lors de cette phase. Dans le cas de supports difficiles, il ne faut pas hésiter à encoller le dos de l'affiche en plus du support.
- Chassez les bulles d'air ! Quand vous apposer votre affiche, partez du centre avec votre brosse vers l'extérieur en chassant l'air.
- Autre astuce : encollez le mur sur une surface un peu plus grande que l'affiche de manière à ce que les coins ne se décollent pas !



LE COLLAGE SAUVAGE EST INTERDIT ! QUE DIT LA LOI ET QUELS SONT LES RISQUES EN CAS D’AFFICHAGE SAUVAGE

La première sanction, c’est la suppression de la publicité irrégulière (art. L. 581-29 du *Code de l’environnement*).

La seconde, et non des moindres, est une amende administrative de 1500€ au bénéfice de la Commune (art. L. 581-26 du *Code de l’environnement*) qui peut être prononcée par le Préfet après constatation d’un agent ou fonctionnaire de l’état contre la personne qui a affiché ou celle qui a fait afficher.

Une autre sanction qui peut être envisagée, au pénal cette fois-ci, c’est la peine prévue pour dégradations de biens publics ou privés : « La destruction, la dégradation ou la détérioration d’un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d’emprisonnement et de 30 000 euros d’amende, sauf s’il n’en est résulté qu’un dommage léger. » (art. 322-1 al. 1 du *Code pénal*) sans parler des circonstances aggravantes qui peuvent pousser la sanction jusqu’à 7 ans d’emprisonnement et 100 000 euros d’amende (art. 322-2, 322-3 et 322-3-1 du *Code pénal*).

Le législateur a expressément listé un certain nombre de lieux sur lesquels il est absolument interdit de coller. Il est strictement interdit d’afficher sur :

- Les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain (peine encourue de 3 750 euros d’amende et d’une peine de travail d’intérêt général lorsqu’il n’en est résulté qu’un dommage léger)
- Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l’inventaire supplémentaire, les monuments naturels et les sites classés, dans les cœurs des parcs nationaux et les réserves naturelles, sur les arbres (art. L. 581-4 du *Code de l’environnement*)

Cependant, les communes sont censées respecter un certain quota de panneaux d’affichages libres en fonction du nombre d’habitant·es. Beaucoup de communes ne le respectent pas et ont d’ailleurs tendance à en diminuer le nombre. Si votre commune est dans ce cas, n’hésitez pas à vous rapprocher du Pôle des juristes insoumis.

» Le boîtage

Évitez le boîtage. La plupart des gens ne lisent pas les tracts qui leur sont distribués dans leur boîte aux lettres. Le boîtage peut être toutefois utile dans les moments de forte politisation (comme en fin de



campagne). Vous pouvez également faire du boîtage pour utiliser les derniers tracts qu'il vous restent au lieu de les jeter. Évitez, en revanche, qu'il ne constitue votre seul mode d'action. Ce qui convainc, ce sont avant tout les discussions avec les personnes que vous rencontrez !

» **Le porteur de parole**

Le porteur de parole consiste à afficher une question ouverte dans l'espace public pour provoquer le débat et proposer aux passant-es d'y répondre.

Inscrivez de manière visible une partie des réponses qui vous seront faites sur une grande affiche qui sera mise à côté de la grande question afin de constituer un « mur » de paroles.

Vous pouvez vous montrer factuel (ex.: « Que pensez-vous de la politique du gouvernement ? Que pensez-vous de la mise en place d'une 6e République ? ») ou un peu plus provocateur-riche de manière à interpeller les passant-es (ex.: « Ce gouvernement sert-il nos intérêts ? », « Si vous étiez président-e, quelle serait votre première mesure ? » ou « Sous Macron, est-on encore en démocratie ? »).

» **Les actions de solidarité**

Les actions de solidarité organisées notamment pendant le confinement allient aide concrète aux citoyen-nes et action politique. Elles rencontrent un franc succès et sont nécessaires face aux politiques du gouvernement qui ne répondent pas à l'urgence sociale. Elles permettent d'aller à la rencontre des gens, de tisser des liens avec les associations, sans s'y substituer, et de se rendre utile dès maintenant en leur apportant notre aide concrète. Vous pouvez par exemple organiser des collectes alimentaires devant des supermarchés, des soupes populaires, des collectes de jouets, **des collectes de matériel scolaire à la rentrée scolaire, au profit d'associations...**

• **TISSER LES LIENS AVEC LES ASSOCIATIONS ET LES LUTTES LOCALES**

La France insoumise est un mouvement ouvert. L'objectif n'est pas de se substituer aux différentes organisations (associations, syndicats, collectifs...) présentes dans la société, mais de leur **servir d'appui et de relayer leur parole. Il est particulièrement important de bien connaître les acteurs associatifs et syndicaux, ainsi que les collectifs présents dans votre ville ou votre quartier.**



Pour cela, n'hésitez pas à vous constituer un **fichier de contacts** avec les responsables des associations (Secours populaire, L214, Fondation Abbé Pierre, Droit au Logement, Ligue des Droits de l'Homme, etc.) ainsi que des syndicats (CGT, Union Syndicale Solidaires, FSU, FO, etc.).

Pour cela, pensez à faire une liste des associations et syndicats présentes dans votre ville, à suivre leurs réseaux sociaux et à repérer les événements qu'ils organisent ou auxquels ils participent. Si vous en avez le temps, vous pouvez également vous **constituer un calendrier de l'ensemble des initiatives** syndicales et associatives de votre ville ou de votre quartier pour organiser votre présence lors de ces rendez-vous. N'hésitez pas, lorsque vous participez ensuite à ces événements, à entrer en contact avec les organisateurs·rices et à échanger vos contacts. Dans de nombreuses villes, un calendrier des événements municipaux est souvent publié sur le site de votre mairie (ou dans le journal municipal). N'hésitez pas à vous y référer.

Soyez toutefois vigilant·es à ne pas dépasser certains cadres pour ne froisser personne. Vous devez vous mettre au service de la cause et non donner l'impression de vous substituer aux organisateur·rices ! Avant de vous lancer, le mieux est toujours de **demander comment être utile** ! N'hésitez pas à relayer les communications des associations (voir la partie sur « Comment utiliser les réseaux sociaux ») et à relayer votre présence par des photos sur les réseaux sociaux.

Vous pouvez ensuite **inviter vos contacts lorsque vous organiserez vos événements**, par exemple, en invitant des syndicats et des associations à prendre la parole pour présenter leurs luttes et/ou leurs actions. Vous pouvez également les inviter à tenir un stand dans le cadre d'un village associatif lors d'événements importants que vous organisez (comme les fêtes insoumises, etc.)

Au niveau de la boucle départementale, un binôme paritaire est en charge des manifestations, du suivi des luttes et des liens avec les organisations syndicales et associations. N'hésitez pas à travailler en lien avec eux et le reste de la boucle afin de vous coordonner à l'échelle départementale.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également rejoindre un syndicat ou une association. C'est un engagement qui demande du temps, mais peut s'avérer très formateur. C'est également un moyen de soutenir les luttes et d'être au courant des communications, prises de position et actions locales. Attention à bien respecter ce qui relève de l'associatif, du syndical et du politique ! Si les associations et syndicats ne sont pas apolitiques, ils sont bien souvent apolitiques ! Il est important de le respecter.



ORGANISER UN STAND, UN POINT FIXE, UN CORTÈGE LORS D'UNE MANIFESTATION

Lors d'une manifestation, il peut être intéressant d'organiser un petit stand ou un point fixe afin de montrer la présence de la France insoumise. Vous aurez besoin d'une table, de quelques tracts, de drapeaux, voire d'un barnum et d'une oriflamme. Un stand ou un point fixe peut être un lieu de rendez-vous des insoumis-es participant à la manifestation. Si vous êtes assez nombreux-ses, vous pouvez partir en cortège avec des drapeaux et/ou une banderole.

ÊTRE MILITANT-E, C'EST AUSSI SE FORMER ET S'INFORMER

La France insoumise est un mouvement tourné vers l'action et nous savons que l'action est une manière centrale d'apprendre. Mais être militant-e, c'est aussi se former et s'informer théoriquement.

- **LES FORMATIONS**

La France insoumise dispense de nombreuses formations théoriques et pratiques qui permettent de s'améliorer et de nourrir sa réflexion. Elle s'est dotée d'une fondation, l'Institut la Boétie, qui s'occupe notamment de former les militant-es.

- » **L'Institut la Boétie**

L'Institut La Boétie est une fondation qui se donne pour ambition d'être à la fois un lieu d'élaboration intellectuelle de haut niveau et un outil d'éducation populaire. Il se présente comme un lieu de dialogue permanent entre monde intellectuel, universitaire et culturel et combat politique. C'est le prolongement de la démarche politique des insoumis-es : aborder les grands problèmes politiques contemporains grâce à un travail intellectuel exigeant et méthodique, nourri par les sciences sociales, les avancées techniques et l'observation attentive des mouvements de la société. Espace de liberté et de débat, il fonde sa démarche sur un socle idéologique commun : humanisme global, planification écologique et critique du capitalisme.

L'Institut propose plusieurs types de formation :

- **Le cursus renforcé** : deux promotions, composées de 70 insoumis-es issu-es de toute la France, sont formées chaque année. Les cours y



suivent quatre parcours : trois théoriques, dédiés au matérialisme, à l'ère du peuple et aux enjeux contemporains et à l'humanisme global ; et un dédié aux pratiques militantes insoumises. La présence à tous les modules donne lieu à une validation et une certification.

- **Les formations à la demande** : les groupes d'action peuvent les demander *via* un formulaire sur le site de l'Institut dans l'onglet consacré à la présentation de ces formations. Les thématiques proposées sont : « La retraite par répartition », « Inflation et vie chère », « Chantage à la dette », « Comment fonctionne le système de santé », « La Révolution fiscale », et « L'eau, bien commun ». Le catalogue a vocation à être enrichi.
- **Les stages en région** : l'Institut propose des week-ends organisés par région. Ces stages en région sont des condensés du cursus renforcé.
- **Les cafés populaires**, en partenariat avec le Pôle des Cafés populaires de la France insoumise : il s'agit de réunions moins formelles que les réunions publiques et organisées dans un café ou un bar. L'objectif est de toucher des client·es de ces établissements ou des habitant·es du quartier, et d'ouvrir le débat sur des questions du moment.

- **LES RÉUNIONS PUBLIQUES**

La France insoumise est un mouvement qui vise à l'émancipation de toutes et tous. Pour faire progresser nos idées, il est important de **diffuser nos discours et propositions à un maximum de personnes en organisant des réunions publiques**. Celles-ci sont animées par des intervenant·es et peuvent permettre de développer plus précisément certains thèmes du programme *l'Avenir en Commun*.



Il existe aussi d'autres moyens de faire connaître certains thèmes du programme de *l'Avenir en Commun* tels que les Cafés populaires ou les formations à la demande faites par l'Institut la Boétie. Vous trouverez plus d'informations là-dessus dans la partie « Formations ».



» Avant la réunion

Pour organiser une réunion publique, commencez par en discuter lors d'une réunion de votre groupe d'action. **Avant d'inviter des intervenant-es, il faut que vous réserviez un lieu.** Cela peut être une salle municipale (souvent gratuite) ou la salle d'un café ou d'un bar. L'attestation de responsabilité civile de la France insoumise vous sera utile. Elle est disponible sur le Centre d'aide d'Action populaire, rubrique « Événements » et est mise à jour au même lien chaque année.

Avant de réserver une salle, il est, d'une part, important **de définir une « jauge »**, c'est-à-dire une estimation du nombre de personnes que l'on pense pouvoir attirer pour pouvoir s'organiser en conséquence. Prévoyez plutôt trop petit que trop grand ! D'autre part, **prévoyez un dispositif de sonorisation** (s'il n'y en a pas déjà un) pour rendre la prise de parole plus facile pour les intervenant-es.

Une fois que le lieu est réservé, **il faut que vous remplissiez le formulaire de « Demande de réunion publique » au moins 3 semaines avant la date prévue.** Vous pouvez le retrouver sur la page dédiée aux réunions publiques du site de la France insoumise nommée, « Organisez votre réunion publique » ou en tapant le lien suivant dans votre barre de recherche : actionpopulaire.fr/formulaires/demande-de-reunion-publique/. Les intervenant-es invité-es recevront ainsi une invitation automatique et pourront confirmer ou non leur présence rapidement, ce qui permet de trouver un-e remplaçant-e si jamais elles ou ils ne sont pas disponibles.

L'annonce de l'événement et la communication autour de la réunion publique doivent se faire en accord avec les invité-es. Vous pouvez demander l'édition du matériel dans le formulaire présenté ci-dessus.

L'idéal est de communiquer sur l'événement 10 à 15 jours avant celui-ci. Il faut créer l'événement sur Action populaire. Vous pouvez également en créer un sur Facebook. Il est possible, avec l'accord des intervenant-es, d'inviter la presse à annoncer la tenue de la réunion publique.

Pour une réunion publique ou un événement important, le Pôle des groupes d'action peut envoyer un e-mail à l'ensemble des insoumis-es de la ville ou du département. N'hésitez pas à en faire la demande à groupes@actionpopulaire.fr en faisant une proposition d'invitation à envoyer (préférez un texte court et factuel), en y joignant un visuel au format horizontal et le lien vers l'événement Action populaire et éventuellement Facebook **au moins 7 jours avant la réunion.**



Pour ce qui est des éventuels coûts liés à l'organisation de l'événement, reportez-vous à la partie Finances de ce document.

Quelques jours avant l'événement, pensez à rédiger un déroulé avec la liste de toutes les tâches à prévoir et à se répartir (ex : arrivée sur place, installation, accueil de l'intervenant-es). Vous trouverez un déroulé type en annexe de ce document.

Demandez à ce que chacun-e amène au moins une personne qui pourrait être convaincue par nos idées mais qui ne serait pas forcément venue sans lui avoir proposé.

» Pendant la réunion

En accord avec les intervenant-es, vous pouvez filmer la réunion et prévoir un direct sur Facebook et/ou un live-tweet. Pensez également à prendre des photos de l'événement pour pouvoir communiquer plus tard (veillez à ce que les photos rendent compte de la réussite de l'événement ! Préférez des photos avec un cadre plus serré plutôt que celles où on voit des « trous » dans la salle par exemple).

Les réunions publiques sont des moments enrichissants pour les militant-es, mais elles peuvent également servir de point d'appui pour élargir le groupe d'action. Il est donc important **d'organiser une table de contacts** à l'entrée de l'événement. À la suite de celui-ci, vous pourrez ainsi recontacter l'ensemble des participant-es pour leur proposer de venir à une réunion du groupe d'action ou à un autre événement. Pensez également à mettre à disposition des tracts et/ou des affiches.

Concluez votre réunion, comme la plupart des actions, par un moment convivial. N'hésitez pas à organiser une auberge espagnole en demandant à chacun-e d'apporter quelque chose à manger ou à boire.

» Après la réunion

Après la réunion publique, faites un retour en réunion de groupe pour voir ce qui a fonctionné et ce qui aurait pu être amélioré.

N'hésitez pas non plus à communiquer sur les réseaux sociaux en publiant vos photos.



ORGANISER UNE RÉUNION PUBLIQUE PENDANT UNE CAMPAGNE ÉLECTORALE

Pendant les campagnes électorales, l'ensemble des dépenses doivent être payées *via* les comptes de campagne. Lors de campagnes nationales (telles que l'élection présidentielle ou les élections européennes par exemple), vous ne pouvez engager aucune dépense en lien avec la campagne.

Lorsque vous réservez une salle gratuite, vous devez faire remplir à son propriétaire une attestation de gratuité. Vous pouvez télécharger le modèle d'attestation lorsque vous créez l'événement sur actionpopulaire.fr.

Lorsque vous êtes contraints d'engager des frais : merci de contacter au préalable le Pôle finances de la France insoumise en envoyant un mail à finances@lafranceinsoumise.fr.

Retrouvez plus d'informations sur le site infos.actionpopulaire.fr dans la section sur les « Comptes de campagne ».

GARDER LE CONTACT

La France insoumise est en campagne permanente. Très régulièrement, la France insoumise lance de nouvelles campagnes.

Les campagnes sont présentées sur le site de la France insoumise. **Consultez le site de la France insoumise régulièrement et les lettres d'information hebdomadaires pour échanger sur celles-ci lors de vos réunions de groupe et décider comment y participer.** Celles-ci nous permettent d'avoir une cohérence dans notre action partout sur le territoire.

Lors de vos actions, réunions publiques ou sur Action Populaire, vous allez entrer en contact avec des personnes qui sont prêtes à participer aux actions. **Il est très important de parvenir à garder le contact avec ces personnes.** Plus nous serons nombreuses et nombreux, plus nous serons efficaces !

- FAIRE DU RAPPEL TÉLÉPHONIQUE ET ACCUEILLIR LES NOUVEAUX-LLES

Tout le monde ne maîtrise pas nécessairement les outils numériques. Il est donc très utile de mettre en place un fichier avec les numéros de téléphone de toutes les personnes et de **régulièrement appeler celles dont vous n'avez plus de nouvelles pour leur proposer de venir à la prochaine réunion.** Un rappel téléphonique de ce type peut avoir lieu par exemple une fois par mois.



Pour intégrer des nouveaux contacts dans l'ensemble de ces dispositifs, n'hésitez pas à leur proposer de se voir à quelques-uns dans un cadre moins formel qu'une réunion. Vous pouvez ainsi donner rendez-vous à 2 ou 3 nouveaux contacts pour leur présenter ce que vous faites avec votre groupe d'action et échanger avec eux. Attention à ce que cela ne ressemble pas à un entretien d'embauche !



Attention, les coordonnées que vous avez obtenues sur le site de la France insoumise ne sont destinées qu'à la communication de l'activité de la France insoumise ! Le Règlement général sur la protection des données est très clair à ce sujet.

- ENVOYER DES INFORMATIONS PAR E-MAIL

Toutes les personnes dont vous prendrez les contacts ne souhaiteront pas nécessairement passer à l'action immédiatement. Certaines souhaiteront simplement suivre ce que vous faites sans y participer.

Vous pouvez leur envoyer **une fois par mois ou par semaine** les comptes rendus de vos actions ou les principaux rendez-vous auxquels vous souhaitez convier un maximum de monde (par exemple, les réunions publiques).

Attention, **les lettres d'information doivent être utilisées avec parcimonie. Les personnes doivent accepter d'y être ajoutées et vous avez l'obligation d'en retirer toute personne qui vous le signifierait.** Lorsque quelqu'un classe un de vos e-mails en indésirable (ou spam), car vous n'avez pas obtenu son accord pour lui écrire, c'est tout le mouvement qui est pénalisé ! Les logiciels anti-spam apprennent alors à associer les e-mails insoumis au spam. Soyez donc extrêmement vigilant-e !

Évitez les listes de diffusion e-mail où chacun-e peut se répondre. Cette pratique tend à créer trop d'e-mails. Vous trouverez en annexe un modèle de charte à faire respecter pour les boucles d'échanges e-mail.

- CRÉER UNE BOUCLE DE DISCUSSION

Pour garder contact, il faut organiser des réunions régulièrement (en présentiel ou en visioconférence). Il est aussi recommandé de **mettre en place des canaux d'information numériques.**



Action Populaire dispose d'un outil de messagerie ! Nous avons pour objectif de l'améliorer. N'hésitez pas à vous en servir pour organiser vos actions.

Vous pouvez également créer une conversation sur une application de messagerie comme Telegram (ou une liste d'échange e-mail). Cette conversation vous permettra de diffuser des informations sur les prochaines réunions, des rappels pour les actions de la semaine ou encore de vous tenir au courant de l'actualité du mouvement.

Toutefois, pour que cette conversation puisse être lisible de toutes et tous, **il est important de travailler à limiter le nombre de messages qui y sont diffusés.**

Attention : les conversations numériques ne doivent pas remplacer les espaces de discussion « physique » des réunions.

AIDER LES PÔLES NATIONAUX

Chaque insoumis-e peut proposer son aide dans les Pôles nationaux ouverts aux volontaires et dans les groupes thématiques.

Pour retrouver les Pôles nationaux ouverts aux volontaires, il faut aller dans le menu déroulant « Le mouvement » du site de la France insoumise puis sélectionner « La France insoumise, comment ça marche ? ». Vous trouverez alors tous les Espaces de la France insoumise et pourrez contacter les Pôles soit en envoyant un e-mail, soit en rejoignant leur groupe sur Action populaire.

Pour retrouver les groupes thématiques, il faut aller dans le menu déroulant « Agir » du site de la France insoumise puis sélectionner « Rejoindre un groupe thématique ». Chaque groupe thématique a un groupe correspondant sur Action populaire et une adresse e-mail de contact.





D. UTILISER ACTION POPULAIRE, NOTRE RÉSEAU SOCIAL D'ACTION

TÉLÉCHARGER L'APPLICATION OU L'UTILISER SUR ORDINATEUR

Action Populaire est le réseau social d'action des insoumis-es. L'application est disponible sur tous les téléphones et sur votre tablette ! Téléchargez-la et faites-la connaître autour de vous.

L'application vous permettra d'accéder sur votre téléphone ou votre tablette à toutes les fonctionnalités du réseau social Action populaire.

Vous pouvez également utiliser Action populaire sur votre ordinateur.

UTILISER ACTION POPULAIRE

- SE CONNECTER À ACTION POPULAIRE

Pour se connecter à Action populaire, il faut aller sur l'application ou sur le site d'Action populaire et rentrer le e-mail avec lequel vous vous êtes inscrit-e. Vous recevrez alors un code par e-mail qu'il faudra entrer sur le site pour vous connecter.



Il arrive que le message de connexion mette un peu de temps à arriver. Avant de nous contacter, merci de vous assurer que le message ne se trouve pas dans votre dossier de spams. C'est souvent le cas avec certains fournisseurs, en particulier avec Hotmail, Free et Orange.

Nous vous informons qu'il est également possible de vous connecter à Action populaire *via* votre compte Facebook en cliquant sur « Se connecter avec Facebook ». Pour que cela fonctionne, vous devez utiliser la même adresse e-mail sur Facebook et sur Action populaire, ou avoir déjà associé manuellement votre compte. Une fois connecté-e avec Facebook, vous n'aurez plus besoin de code pour vous connecter.

Si vous n'arrivez toujours pas à vous connecter, vous pouvez nous envoyer un message via le formulaire de contact qui se trouve en tapant cette adresse : info.actionpopulaire.fr/contact/.



- GÉRER SON PROFIL SUR ACTION POPULAIRE

Chaque personne ayant rejoint la France insoumise dispose d'un compte sur Action Populaire. Cela lui permet d'utiliser le réseau social d'action, de publier des événements, de s'y inscrire, etc. Chaque personne peut donc remplir son profil et donner des informations sur elle. C'est utile ! La France insoumise recherche parfois des personnes avec des compétences, expériences ou métiers spécifiques (juristes, syndicalistes, camionneurs, photographes, etc.). Savoir que vous avez ces compétences est donc utile ! Remplir votre profil nous permet également de vous envoyer des informations qui peuvent vous intéresser. Prendre 5 minutes pour remplir son profil est donc très utile !

- JE NE REÇOIS PAS LES E-MAILS, QUE FAIRE ?

Connectez-vous sur votre compte Action populaire et cliquez sur votre profil. Ensuite, sélectionnez dans le menu « Notifications et e-mails ». Vous pourrez ainsi voir à quelles lettres d'informations vous êtes inscrit-e et vous y inscrire ou vous y désinscrire. Vous pouvez choisir de recevoir certaines informations par e-mail ou par notifications ou les deux !

Certains e-mails sont envoyés à des zones géographiques, veillez à ce que la ville où vous habitez soit bien indiquée sur votre profil pour que vous puissiez recevoir les e-mails qui sont envoyés localement.

Si vous êtes bien inscrit-e aux lettres d'informations et que vous avez bien indiqué votre ville, assurez-vous que :

- Ces e-mails ne se trouvent pas dans votre dossier spam
- Vous n'avez pas créé un dossier intelligent dans votre boîte e-mail qui regroupe toutes nos lettres d'informations.

Si vous n'avez pas trouvé de réponse, contactez-nous via le formulaire de contact que vous pouvez trouver en tapant dans votre barre de recherche, infos.actionpopulaire.fr/contact/.

- JE SOUHAITE SUPPRIMER MON COMPTE

Attention, cette action est irréversible et supprimera vos données d'Action populaire et de la France insoumise !

Rendez-vous dans l'onglet « Données personnelles » que vous trouverez en allant dans les paramètres de votre profil Action populaire. Cliquez sur « Je veux supprimer mon compte définitivement ».

Si vous souhaitez supprimer vos données uniquement sur l'un de ces sites, vous pouvez nous contacter via le formulaire de contact.



GÉRER SON GROUPE

- **CRÉER SON GROUPE D'ACTION**

Pour créer un groupe d'action, rendez-vous sur Action populaire dans l'onglet « Groupes » puis sélectionnez « Créer un groupe ».

- **SE CONNECTER À L'ESPACE DE GESTION**

Lorsque vous êtes animateur-riche, vous avez accès à **l'espace de « gestion » de votre groupe**. Pour y accéder, vous devez d'abord vous connecter à Action populaire.

Sur ordinateur, quand vous arrivez sur la page d'accueil d'Action populaire, vous avez, sur la gauche, la liste de vos groupes. Cliquez sur le groupe dont vous êtes animateur-riche. L'encart de gestion est présent sur la page d'accueil de votre groupe.

- **RETROUVER LA LISTE DES MEMBRES ET EN INVITER DE NOUVEAUX**

Dans l'encart de gestion de votre groupe, vous retrouverez un bouton « Membres » qui permet d'accéder à **la liste des membres et leur adresse e-mail** que vous pouvez copier-coller dans une messagerie pour les contacter.

Dans l'encart de gestion, vous trouverez également un onglet « Inviter ». Dans cet onglet, vous pouvez envoyer un e-mail d'invitation à rejoindre la France insoumise et votre groupe d'action. Cette fonctionnalité peut être utile, par exemple, pour recontacter quelqu'un qui vous a donné son e-mail pour vous rejoindre lors d'une réunion publique ou sur une action.

N'hésitez pas à utiliser cette fonctionnalité lors de vos porte-à-porte.

Il vous est également possible de transférer des membres de votre groupe vers un autre. Pour cela, rendez-vous sur la page des membres de votre groupe et cliquez sur « Transférer les membres de votre groupe ». Vous pourrez alors sélectionner les membres à transférer vers un autre groupe.

- **MODIFIER LE STATUT DE SES MEMBRES**

Deux statuts de membre de groupe existent sur Action populaire : « membres actifs » et « contacts ». Pour éviter d'atteindre le seuil maximum de membre actif conseillé de un groupe fixé à 12, vous pouvez passer des « membres actifs » en « contacts » en modifiant leur statut dans l'espace de gestion de votre groupe à partir de la liste des membres.



QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE MEMBRE ACTIF ET CONTACT ?

Les membres actifs sont les personnes qui militent localement avec vous ou sont présentes aux réunions. Les contacts du groupe sont les personnes sympathisantes ou que vous ne voyez plus. Ces personnes souhaitent parfois être informé-es de votre activité, mais n'ont pas le temps de s'impliquer. N'hésitez pas à les solliciter occasionnellement !

- **DEMANDER SA CERTIFICATION**

Les groupes d'action respectant la *Charte des groupes d'action* peuvent demander leur certification en ligne. La demande peut s'effectuer dans l'espace « gestion du groupe » une fois que toutes les conditions sont respectées.

Vous pouvez retrouver les conditions de la certification dans la partie « Qu'est-ce que la certification ? ».

- **SOLLICITER DES DONS ET LES UTILISER**

Les groupes locaux peuvent avoir besoin d'engager quelques dépenses, que ce soit pour l'impression locale d'un tract pour annoncer un événement, la location d'une salle ou encore l'achat d'un barnum.

Pour cela, la France insoumise a mis en place la **possibilité pour les groupes d'action certifiés de recevoir des dons et de les utiliser**.

Il est conseillé d'inciter les membres d'un groupe à y **faire des contributions volontaires**. Il s'agit de dons mensuels que la personne s'engage à verser sur un an. Cela permet aux groupes d'anticiper leur budget. N'hésitez pas à rappeler que les dons sont défiscalisés à hauteur de 66 % pour les personnes imposables.

Pour faire un don à un groupe, rendez-vous sur la page de celui-ci et cliquez sur le bouton « Faire un don ». Vous pouvez également partager aux membres de votre groupe un lien pour effectuer directement des dons sur votre groupe. Vous trouverez ce lien dans l'onglet « Financement ».

Une fois les dons reçus, vous pourrez les utiliser en allant à nouveau dans la page de gestion de votre groupe, dans l'onglet « Financement », en cliquant sur « **Je crée une demande de dépense** ». L'utilisation de l'argent du groupe d'action fonctionne sur le principe du remboursement. Vous devez donc dans un premier temps avancer la dépense. Attention pour le remboursement une facture est obligatoire !



Avec l'installation des boucles départementales, une caisse départementale a été créée. Elle est gérée par le binôme en charge de cette caisse. Elle est financée par les contributions volontaires, la caisse de solidarité et les cotisations des élu·es. Les boucles départementales peuvent donc financer ou aider au financement de certaines actions.



Attention : Vous ne pouvez pas avancer d'argent et vous faire rembourser lorsqu'il s'agit de dépenses liées à une campagne électorale !

- UTILISER LA MESSAGERIE

Action populaire est dotée d'une messagerie. Elle permet aux membres d'un même groupe d'échanger directement sur le réseau social d'action. Cela permet d'inclure toutes les personnes qui n'ont pas accès aux autres applications de messagerie instantanées. Les insoumis-es peuvent directement échanger dessus afin de s'organiser. Cette messagerie est amenée à évoluer pour répondre aux besoins des utilisateur·rices.

INDIQUER SES ÉVÉNEMENTS

- POURQUOI INDIQUER SES ÉVÉNEMENTS ?

La France insoumise est un mouvement-réseau. Elle fédère toutes celles et ceux, militant-es ou non, qui souhaitent défendre *l'Avenir en Commun*. Toutes ces personnes ont accès à Action populaire, notre réseau social d'action et le consultent régulièrement. **Cet outil est l'un de nos principaux atouts et permet d'organiser collectivement nos actions qui seront vues par de nombreuses personnes.**

Il est **important de l'utiliser en y publiant des événements.** Dans la mesure du possible, nous vous conseillons de **publier l'intégralité de vos actions sur Action populaire** (réunions, diffusions de tracts, actions de campagne, etc.).

D'une part, cela permet de **mettre en valeur notre activité et de montrer notre force militante à travers tout le pays.** En se connectant à Action populaire, voir une carte d'événements remplie crée et montre notre dynamique. De plus, cela suscite l'enthousiasme de celles et ceux qui souhaiteraient s'engager dans l'action. D'autre part, cela vous permet



aussi de **multiplier les chances d'attirer de nouvelles personnes**. Chaque nouvelle action est un rendez-vous où elles peuvent venir vous rencontrer. Enfin, lorsque quelqu'un s'inscrit à l'un de vos événements, vous pourrez avoir accès à son adresse e-mail et donc la contacter facilement.

Notre réseau social d'action compte aujourd'hui des milliers de groupes répartis sur tout le territoire. Pour une lecture simplifiée de la carte des groupes, les groupes les plus actifs sont mis en avant, grâce à un système d'affichage par défaut. Un groupe est considéré comme faisant partie des plus actifs s'il a publié au moins un événement au cours des 45 derniers jours. C'est donc aussi pour cela qu'il est important que vous publiez vos événements.

Enfin, indiquer vos actions, vous permet de garder votre certification. En effet, pour être certifié, un groupe doit avoir indiqué sur Action populaire au moins 3 actions de terrain au cours des 2 derniers mois.

- **CRÉER UN ÉVÉNEMENT SUR ACTION POPULAIRE**

Connectez-vous à Action populaire pour **créer un événement**. Vous pouvez accéder à Action populaire en vous rendant sur actionpopulaire.fr ou en cliquant sur les boutons du site de la France insoumise qui y renvoient.

Lorsque vous créez un événement, attention à bien sélectionner votre groupe d'action comme créateur de l'événement et à bien indiquer une adresse postale valide de sorte à ce qu'il s'affiche correctement sur la carte. Pensez à lui donner un nom explicite et clair, à indiquer une description. Enfin, pour rendre celui-ci plus attractif, ajoutez-y une image ou un visuel. Notez que vous pouvez également créer des événements qui se déroulent en visioconférence !

Il est conseillé de créer un événement Facebook pour vos réunions ou vos actions publiques importantes. Cela permet d'élargir votre réseau de communication et d'être rejoint par des nouvelles personnes. N'hésitez pas à y inviter tous vos contacts !



Créer vos événements sur Action populaire n'attirera pas forcément tout de suite de nouvelles personnes, notamment dans les zones rurales où militer est plus difficile (notamment du fait des distances et de la concentration moins grande de personnes). Cependant, quand des personnes voudront vous rejoindre, elles choisiront le groupe qui aura indiqué des événements.



- **INDIQUER UN COMPTE RENDU**

Une fois votre événement terminé, vous pouvez **ajouter un compte rendu public** sur celui-ci. Pour cela, il vous suffit de retourner sur la page de votre événement à retrouver, soit dans les événements passés indiqués sur la page de votre groupe, soit sur la page d'accueil d'Action populaire, dans la partie « Événements », onglet « Passés ». Une fois sur l'événement, vous pouvez cliquer sur « Ajouter un compte rendu ».

Attention, ces comptes rendus sont publics. Il ne faut donc pas y inscrire d'informations confidentielles ou stratégiques, ni par exemple indiquer les noms des personnes présentes. Vous pouvez par contre y indiquer la date de votre prochaine réunion et les prochains rendez-vous où il est possible de rejoindre le groupe. Lorsqu'il s'agit d'une réunion publique, il est possible d'y publier le résumé de l'intervention. Vous pouvez également ajouter des photos (veillez à ce que les personnes consentent à apparaître sur le site).

OBTENIR DU MATÉRIEL

- **OÙ RETROUVER LE CODE PROMO MENSUEL DU GROUPE D'ACTION ?**

La France insoumise dispose de ressources financières limitées. Contrairement aux partis traditionnels, la France insoumise n'impose pas de « cotisation » pour la rejoindre : elle dépend donc en grande partie de vos dons ! Par conséquent, une partie du matériel est payante. Il s'agit notamment des produits dérivés (drapeaux, badges, etc.). Le reste du matériel est gratuit (tracts, affiches, etc.). L'envoi, en revanche, demeure payant.

Lorsque votre groupe d'action est certifié, vous bénéficiez de **code de réduction mensuel**. Ces codes de réduction sont **cumulables sur deux mois consécutifs**. Ces codes sont toujours valables sur le matériel militant, pas tout le temps sur les produits dérivés !

Pour obtenir ces codes, rendez-vous sur Action populaire. Dans l'onglet « Groupe », vous retrouverez les groupes certifiés que vous gérez. Les codes de réduction sont affichés sous le nom des groupes. De la même manière, lorsque vous allez sur la page de votre groupe et que vous accédez à « Gestion », dans l'onglet matériel vous retrouverez votre code promo ainsi que le lien pour accéder à l'espace matériel.



- COMMENT COMMANDER DU MATÉRIEL ?

Vous trouverez le lien vers la boutique matériel sur votre page d'accueil d'Action populaire dans le menu.

Besoin d'informations sur votre commande ? Vous pouvez contacter le matériel par e-mail ou par téléphone. Les horaires d'ouverture de l'espace matériel sont indiqués sur le site. Vous pouvez donc joindre l'espace matériel à ces horaires si vous avez besoin d'informations sur le suivi de votre commande.



Le Pôle matériel fonctionne grâce à l'implication de militant-es ! Nous ne sommes pas une entreprise d'envoi de matériel. Il est donc normal que les délais ne soient pas aussi rapides que ceux d'entreprises de livraison. Mais nous faisons tout pour que les commandes soient envoyées le plus vite possible. Vous pouvez contacter le Pôle matériel par e-mail à materiel@lafranceinsoumise.fr

- QUEL MATÉRIEL ACHETER ?

Le plus important est de **commander régulièrement des tracts**. Comme évoqué plus haut, diffuser des tracts régulièrement aux mêmes endroits permet de développer votre implantation sur un territoire. Le tractage est également une action qui ne nécessite pas un nombre important de personnes. Si vous organisez une diffusion de tracts toutes les semaines sur un marché, pensez à commander différentes sortes de tracts pour pouvoir varier les thématiques et ne pas lasser les habitant-es.

Commander des autocollants qui vous permettent d'être identifiable facilement pendant les actions ou les manifestations.

Commander régulièrement des affiches est nécessaire à la fois pour l'organisation de collages mais aussi pour être visible et identifiable lors de vos actions, lorsque vous tenez un stand ou une table militante et lorsque vous décidez une salle lors d'une réunion publique.

Les **drapeaux** constituent un premier investissement un peu plus important, mais très rapidement utile. Ils vous permettent d'être visible lorsque vous participez à des manifestations et des rassemblements.

Lorsque votre groupe sera déjà bien développé et qu'il vous sera plus facile de financer des achats plus importants, vous pourrez investir dans



une oriflamme, des banderoles ou encore un barnum. Ces objets vous permettront notamment d'**organiser des stands lors de n'importe quel événement** ou encore de réaliser vos propres « caravanes », « points fixes » et cortèges.

Enfin, vous retrouvez sur la page du matériel un certain nombre d'**objets**. Ceux-ci ont également une fonction politique : celle de **faire entrer dans notre quotidien des messages politiques**. Ils peuvent aussi vous servir de cadeaux à offrir. Si vous tenez un stand, il peut être intéressant de disposer de badges et de produits dérivés.



E. UTILISER NOS OUTILS COLLABORATIFS ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

LES OUTILS COLLABORATIFS

La France insoumise met à disposition de ses membres des outils collaboratifs numériques. Ces outils sont hébergés et maintenus par le Pôle outils numériques. Ils ont pour vocation première d'être utilisés par les insoumis-es pour organiser leurs actions. Cependant, leur accès est ouvert à toutes et tous.



Jusqu'en 2022, la France insoumise hébergeait un outil pour réaliser des visioconférences. Cet outil, qui demandait beaucoup de maintenance, n'est plus maintenu par l'équipe du Pôle des outils numériques. Nous réfléchissons à le développer de nouveau.

- **OUVRIR UN DOCUMENT COLLABORATIF**

Nous disposons d'un logiciel d'édition collaboratif : pad.lafranceinsoumise.fr. Cet outil permet de travailler de manière collective sur la rédaction de textes. Pour rédiger un tract local ou un compte rendu, vous pouvez utiliser cet outil. Il suffit de partager le lien pour y donner accès. N'hésitez pas à enregistrer le lien dans vos favoris pour retrouver votre document facilement.

- **FAIRE UN SONDAGE OU FIXER UNE DATE**

Framadate est un logiciel édité par l'association Framasoft permettant d'organiser des sondages. La France insoumise en héberge une version sur ses propres serveurs. Cet outil s'avère particulièrement utile pour vous aider à fixer une date de réunion par exemple. Vous pouvez y accéder sur https://date.lafranceinsoumise.fr/create_poll.php?type=date.

LES RÉSEAUX SOCIAUX ET AUTRES PLATEFORMES

- **LES BONNES PRATIQUES**

Pourquoi faire de la politique sur les réseaux sociaux ? En 2020, ce sont près de 39 millions de Français-es qui utilisent activement les réseaux



sociaux. **C'est donc une partie très large de la population qui est présente sur les réseaux sociaux**, militer en ligne est une forme de militantisme à part entière, tout aussi importante que le fait d'assurer une présence médiatique ou d'effectuer des actions de terrain.

Les réseaux sociaux nous permettent également de **toucher des personnes que nous aurions du mal à rencontrer par l'action de terrain** parce qu'elles habitent par exemple dans des villes où nous n'avons pas de militant·es.

Il est donc fortement recommandé de se servir de ces réseaux pour porter nos messages politiques.

La première manière de les utiliser est de s'en servir pour **mettre en avant notre action militante**. N'hésitez donc pas à créer des réseaux sociaux pour votre groupe et à y diffuser les photos et comptes rendus de vos actions. N'hésitez pas non plus à y **relayer les actions menées par nos député·es** ou le contenu diffusé par les **différents médias de la France insoumise** comme *L'Insoumission.fr* ou *Le Journal de l'Insoumission*.

Lorsque vous créez un compte pour votre groupe ou lorsque votre compte personnel est identifiable comme étant celui d'un·e militant·e, vous engagez une part de l'image de la France insoumise. **Il est donc important de se comporter correctement sur internet**. S'énerver ou insulter quelqu'un ne sert à rien et nuit à l'image de notre mouvement. Les publications qui sont identifiées comme provenant de notre camp sont généralement regardées avec attention. De même, veillez à vérifier la source d'informations que vous partagez !

Enfin, il est fréquent de rencontrer des « **trolls** » sur les réseaux sociaux qui viennent vous provoquer. Si vous avez des commentaires désagréables, ignorez-les, masquez-les ou bloquez-les, mais surtout ne leur répondez pas : c'est du temps perdu. Vous n'arriverez pas à convaincre une personne malveillante.

Lorsque vous communiquez sur un événement organisé par une association ou un syndicat, **faites attention à ne pas vous approprier l'événement**. Dans vos publications sur les réseaux sociaux, veillez à citer l'association, le syndicat ou le collectif et à les remercier pour l'organisation. Il est important de les mettre en avant, pour montrer que notre engagement passe aussi par le fait de donner de la visibilité aux acteurs locaux en plus de leur apporter notre aide concrète.



Retrouvez toutes les fiches pratiques pour apprendre à utiliser politiquement les réseaux sociaux sur le Centre d'aide d'Action populaire (<https://infos.actionpopulaire.fr/>)

- **LES PRINCIPAUX RÉSEAUX SOCIAUX : FACEBOOK, TWITTER, INSTAGRAM ET TIKTOK**

Les principaux réseaux sociaux utilisés en France sont Facebook, Instagram, Twitter et Tiktok.

Facebook permet d'organiser des « événements » ce qui aide à mobiliser en vue d'une réunion publique. Ce réseau social offre la possibilité de **créer des pages et des groupes** qui rendent possible de constituer des communautés où vous pourrez diffuser des informations sur votre activité."

Vous pourrez trouver des groupes Facebook spécifiques à votre ville où il peut être intéressant de publier de temps à autre l'activité de votre groupe. Cela permet également de faire une veille sur ce qu'il se passe dans votre ville et ainsi vous rendre sur un maximum d'événement locaux.

Créez **une page Facebook pour communiquer** sur l'activité et les rendez-vous de votre groupe. Pour la gestion d'une page Facebook, voici quelques conseils pour une meilleure audience. Évitez de trop publier, fixez-vous un maximum de deux publications par jour. Publiez aux horaires où les gens sont les plus souvent en ligne, c'est-à-dire entre 11 h et 13 h et entre 18 h et 20 h. Dans vos publications, évitez si possible de mettre des liens qui renvoient à d'autres sites internet. En effet, l'algorithme de Facebook pénalise les pages qui publient trop de liens. Préférez publier des photos ou des vidéos (idéalement sous-titrées) accompagnées d'un court texte !

Après chaque publication, pensez à la partager sur votre fil d'actualité personnel et dans vos groupes.

Twitter est un réseau social qui permet de suivre et de réagir à l'actualité. C'est également une application très utilisée par les journalistes. Il est donc important d'y soigner sa communication. Si vous communiquez sur une action que vous avez réalisée localement et que vous aimeriez voir reprendre dans la presse, n'hésitez pas à identifier la presse locale.

Pour rendre visible vos tweets et vos comptes, appuyez-vous sur les # (hashtag) et les « Tendances Twitter ». En effet, si votre tweet s'inscrit



dans une tendance, il sera plus visible. Nous avons également intérêt à créer des tendances sur des thématiques que nous souhaitons faire valoir. Par exemple, lorsque Jean-Luc Mélenchon réalise une émission importante, il est intéressant de faire monter « Mélenchon » en tendance en utilisant son nom dans votre tweet et le hashtag de l'émission. Attention cependant à ne pas mettre trop de # sur un même tweet, l'algorithme Twitter aura alors tendance à le rendre moins visible.

N'hésitez pas à dire aux membres de votre groupe d'installer Twitter afin de participer aux *live-tweet* et aux actions collectives organisées par la France insoumise.

Vous pouvez également organiser avec votre groupe des écoutes collectives des principaux passages de nos porte-parole pour agir ensemble sur les réseaux sociaux en réaction à l'émission.

Instagram est un réseau social très fréquenté par les jeunes. Il s'agit d'un réseau social de partage de photos et vidéos. Les stories apportent notamment une bonne visibilité.

N'hésitez pas à poster des photos ou des courtes vidéos dessus. Instagram est un réseau social plus « personnel ». N'hésitez donc pas à mélanger du contenu personnel de la vie quotidienne avec du contenu politique.

Sur un compte de groupe, n'hésitez pas à publier des photos ou de courtes vidéos de votre quotidien militant. Vous pouvez également rendre vos stories plus « interactives » en y ajoutant des sondages ou des questions ouvertes.

S'inspirant de l'application Tiktok, Instagram a également mis en place les réels qui sont de courtes vidéos. Il est important de se servir de cette fonctionnalité puisque l'algorithme les met en valeur. Attention cependant à ne pas laisser de filigrane sur la vidéo.

Tiktok est un réseau social très fréquenté par les plus jeunes. Le principe est d'y poster de courtes vidéos sur des thèmes musicaux populaires. Si ce réseau peut sembler peu politique au premier abord, il a fortement été utilisé aux États-Unis par le mouvement « Black Lives Matter » par exemple ou par les mouvements féministes.



Vous pouvez participer à l'action de la France insoumise sur les réseaux sociaux en rejoignant les boucles de mobilisation qui rassemblent les militant-es souhaitant aider à diffuser les idées de la France insoumise sur les réseaux sociaux. Le Pôle des campagnes numériques diffuse les opérations à mener sur les réseaux sociaux. Vous y trouverez notamment les différents visuels publiés par le mouvement.

- **LES AUTRES RÉSEAUX SOCIAUX**

Les réseaux sociaux sont en constante évolution. Il est important de prêter attention au développement de nouvelles plateformes. N'hésitez pas à assurer une veille sur les nouveaux réseaux sociaux et à réfléchir à comment les exploiter politiquement (comme TikTok, Twitch ou SnapChat).

Twitch est un réseau social en expansion. Il est peu utilisé par le monde politique. Il s'agit d'une plateforme de diffusion de vidéos en direct, utilisée principalement par le monde du jeu vidéo pour diffuser des parties commentées en direct. Jean-Luc Mélenchon l'a utilisé pour des séances de questions-réponses qui ont réalisé de très bonnes audiences.

- **LES PLATEFORMES DE MESSAGERIE INSTANTANÉE**

Il existe de **nombreuses plateformes de messagerie instantanée**. Ces réseaux sociaux permettent d'échanger au sein de groupes de discussion.

Telegram est très utilisé au sein de notre mouvement, mais aussi par d'autres organisations. On y trouve de nombreuses conversations de mouvements citoyens par exemple pouvant regrouper jusqu'à plusieurs milliers de personnes. Il peut être intéressant de rechercher et de rejoindre des boucles de ce type pour s'informer de leurs actions et entrer en contact avec des groupes actifs localement.

Il existe d'autres plateformes comme **Signal ou WhatsApp**.

La France insoumise a développé son propre réseau social avec sa messagerie. Cet outil est développé en interne grâce à des logiciels libres. Il est en cours d'amélioration et nous permet d'être indépendant des GAFAM.

- **CRÉER UN SITE ? UNE FAUSSE BONNE IDÉE**

La création d'un site d'insoumis-es peut s'avérer utile, **à l'occasion notamment des campagnes électorales locales** (pour par exemple faire connaître une liste et ses propositions).



Avant de créer un site, vous devez savoir ce que cela implique. En effet, faire un site internet est susceptible d'impliquer de nombreuses compétences professionnelles qui recoupent des métiers différents (même si certaines personnes exercent parfois plusieurs de ces activités).

Comme vous pourrez le constater, **la création d'un site web prend beaucoup de temps** à partir du moment où vous devez faire développer des éléments sur mesure. À l'inverse, il peut être extrêmement rapide à créer si vous n'utilisez que des éléments standards. C'est souvent très surprenant pour un non-professionnel : certains développements qui peuvent sembler très simples peuvent en réalité demander de nombreuses heures de travail, et inversement, certaines fonctionnalités en apparence très complexes peuvent être ajoutées en quelques minutes parce qu'il existe déjà un composant tout fait qui les propose. Ne vous fiez donc pas à votre intuition quant aux quantités de travail nécessaires pour les différentes fonctionnalités souhaitées.

Vous aurez donc peut-être besoin d'avoir recours à un-e professionnel-le, si aucun-e insoumis-e n'a localement les compétences pour créer, héberger, sécuriser et maintenir le site. **Cela peut s'avérer coûteux !**

En outre, un site a besoin d'être régulièrement mis à jour et enrichi par du nouveau contenu que vous ne serez peut-être pas toujours en mesure de produire. **Rédiger des articles peut en effet prendre beaucoup de temps**, sans pour autant qu'ils soient beaucoup lus. Le risque est de se démoraliser et d'abandonner le site. Un site peu actualisé renvoie une mauvaise image de votre groupe. Mieux vaut des réseaux sociaux alimentés qu'un site sans contenu pendant plusieurs mois !

Enfin, si votre site se revendique insoumis, **vous engagez la France insoumise dans vos propos ou positions** qui ne sont parfois pas soutenus par notre mouvement. Cela peut avoir des conséquences collectives néfastes que nous préférons éviter. Si vous souhaitez écrire des articles, préférez créer un blog à votre nom !

Réfléchissez donc bien avant de vous lancer dans une telle aventure !

Si le site n'a pas pour objectif d'informer sur une campagne électorale, **les outils mis à disposition sur le réseau social d'action suffisent souvent amplement**. Si vous souhaitez mettre en avant de grosses actions militantes que vous avez faites, vous pouvez également envoyer un article court et illustré de photos (en bonne qualité) au Pôle des groupes d'action.



F. QUESTIONS FINANCIÈRES

LES BONNES PRATIQUES EN PÉRIODE ÉLECTORALE

Les dépenses des partis et groupements politiques sont encadrées par la Loi. Nous devons donc nous montrer particulièrement vigilant-es dans ce que nous faisons. Certaines choses sont interdites et d'autres obligatoires. Il est possible de se former ! Des fiches sont disponibles sur le Centre d'aide et des formations sont parfois organisées sur ces questions.

LES MODES DE FINANCEMENT À PROSCRIRE

- COLLECTER DES FONDS PAR L'INTERMÉDIAIRE
D'UNE CAGNOTTE EN LIGNE OU D'UN CROWDFUNDING

La loi interdit ce mode de financement. En effet, **toutes les ressources** contribuant au fonctionnement et au financement des actions de la France insoumise doivent être perçues par l'Association de Financement de la France Insoumise (AFLFI). En temps de campagne, toutes les dépenses doivent passer par le-la mandataire financier ou par l'association de financement de la campagne. Lorsque la campagne est nationale, toutes les dépenses doivent passer par l'association de financement de la campagne nationale.

- FINANCER DES ACTIONS LOCALES PAR L'INTERMÉDIAIRE
D'UNE PERSONNE MORALE (ASSOCIATION, SOCIÉTÉ)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les partis ont l'obligation d'intégrer dans leur comptabilité, celle des structures locales. Pour éviter toute sanction, la France insoumise doit en conséquence être la seule à pouvoir régler des dépenses.

- CRÉER UNE ASSOCIATION EN UTILISANT LA MENTION DE « FRANCE INSOUMISE »
OU « INSOUMIS-E » DANS LE TITRE, L'OBJET OU LES STATUTS

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les nouvelles obligations comptables des partis et groupements politiques ont été rendues beaucoup plus strictes. Les associations comportant les mentions « France insoumise, Jean-Luc Mélenchon », ou des intitulés qui s'en approchent encourent le risque d'être perçues par la Commission Nationale des Comptes de campagnes et des financements Politiques (CNCCFP) comme des organisations territoriales dont les comptes doivent être inclus dans les comptes d'ensemble



du parti. Si cela n'était pas effectif, la CNCCFP pourrait alors considérer que le parti ne remplit pas ses obligations comptables et prononcer des sanctions financières importantes à son égard.

COMMENT FONCTIONNENT LES DONS FLÉCHÉS ET LA CAISSE DÉPARTEMENTALE ?

• LES DONS FLÉCHÉS

La France insoumise a introduit un dispositif de financement des groupes d'action certifiés : les dons fléchés.

Les principes du don fléché découlent d'une contrainte légale appliquée aux formations politiques. Ainsi, les ressources financières permettant le fonctionnement du mouvement ne peuvent passer que l'intermédiaire d'un seul compte bancaire et par conséquent une seule association de financement : l'AFLFI.

Les dons fléchés respectent ce principe puisque le don effectué alimente ce seul compte. Toutefois, les dons fléchés ont ceci de particulier, qu'ils viennent virtuellement alimenter l'enveloppe du groupe d'action certifié désigné par le donateur ou la donatrice.

Pour financer ses actions, le groupe d'action certifié a donc la possibilité de se constituer une enveloppe par l'intermédiaire d'Action populaire ou par l'envoi de chèques de dons :

- Les donateurs bénéficient de la réduction fiscale à hauteur de 66% du montant de leur don (dans la limite des dispositions légales).
- Le groupe d'action certifié peut solliciter des dons fléchés en partageant sur les réseaux sociaux la page publique de son groupe d'action certifié.
- Les gestionnaires des groupes d'action certifiés peuvent connaître en temps réel, directement sur l'interface de gestion de leur groupe, le montant de l'enveloppe constituée.

C'est ensuite la France insoumise qui règle les dépenses du groupe d'action certifié :

- soit en payant directement les factures transmises,
- soit en remboursant des membres du groupe ayant avancé une dépense.

Le groupe d'action certifié est libre d'utiliser l'enveloppe qu'il aura ainsi constituée. Les seuls points de vigilance concernent la légalité de la dépense que le groupe d'action certifié souhaite engager (notamment en période électorale) et la bonne adéquation de celle-ci avec les orientations de la France insoumise.



Un formulaire en ligne à disposition sur la page de gestion du groupe d'action certifié permet à l'animatrice ou à l'animateur du groupe de transmettre tous les éléments justificatifs nécessaires à l'enregistrement ainsi qu'au paiement/remboursement par la France insoumise : factures, exemplaire de tract ou d'affiche pour les factures d'imprimerie, contexte de la dépense, etc. La demande de dépense doit être validée par les deux animateur-rices du groupe d'action pour être traitée. Les délais de traitement des formulaires complets sont les plus courts possibles. Il vous sera systématiquement demandé le RIB du bénéficiaire pour pouvoir effectuer le virement.

- **LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**

Pour devenir financeur-e, rendez-vous sur le site de la France insoumise, onglet « Agir » ou sur Action populaire dans « Moyens d'action », ou directement sur le lien suivant : actionpopulaire.fr/contributions/.

La contribution financière est un don versé mensuellement avec un engagement jusqu'à la fin de l'année civile. C'est un outil de financement mis à disposition des militant-es ou sympathisant-es qui souhaitent aider la France insoumise à déployer ses actions.

Si tou-tes les insoumis-es et sympathisant-es devenaient financeur-es du mouvement, cela permettrait de financer de manière pérenne la vie locale, départementale et nationale du mouvement.

La mensualité du don et l'engagement moral à contribuer financièrement au mouvement (au moins jusqu'à la fin de l'année civile) assurent un budget prévisionnel aux groupes militants.

Afin d'aider au financement des actions locales, 20% de chaque contribution volontaire est allouée à la caisse nationale de solidarité qui en redistribue la somme aux caisses départementales. L'autre partie est versée au choix du donateur pour un ou plusieurs groupes d'action, une caisse départementale ou pour le financement des actions nationales.

Pour modifier le montant de votre contribution financière, vous devez interrompre votre contribution financière puis en refaire une avec le bon montant. Pour cela, rendez-vous sur la page « Dons et paiements » de votre profil et cliquez sur « Mettre fin à ce paiement » puis rendez-vous sur la page pour faire une nouvelle contribution volontaire.



LA CAISSE DE SOLIDARITÉ NATIONALE

La caisse de solidarité est un outil de redistribution des ressources destiné au financement des caisses départementales. Elle est mise en place pour équilibrer les allocations de ressources aux départements afin que tous les départements puissent engager des actions locales.

La caisse de solidarité nationale est financée par :

- une partie des cotisations des élu-es de la France insoumise de l'Assemblée nationale, élu-es des conseils régionaux et départementaux, et la totalité des cotisations versées par les élu-es du Parlement européen.
- s'ajoutent à ces cotisations une quote-part de 20 % prélevée sur chaque contribution volontaire aux fins de financement de la caisse de solidarité

• LA CAISSE DÉPARTEMENTALE

Chaque département est doté d'une caisse pour aider au financement des initiatives des groupes d'action ou besoins des boucles départementales.

Chaque caisse départementale est alimentée mensuellement par :

- la somme de toutes les parts des contributions volontaires attribuées par les financeur-es au département qu'il ou elle aura choisi
- les allocations issues de la caisse nationale de solidarité financière
- une part des cotisations des élu-es

La caisse nationale de solidarité financière redistribue une partie des cotisations des élu-es de la France insoumise de l'Assemblée Nationale, élu-es des conseils régionaux et départementaux, et la totalité des cotisations versées par les élu-es du Parlement européen. S'ajoutent à ces cotisations une quote-part de 20% prélevée sur chaque contribution volontaire aux fins de financement de la caisse de solidarité.

OÙ TROUVER L'ATTESTATION D'ASSURANCE ?

Lorsque vous réservez une salle, il peut vous être demandé une attestation d'assurance. Vous devez fournir l'attestation de la France insoumise que vous retrouverez dans le Centre d'aide d'Action Populaire, onglet « Événement ». L'attestation est automatiquement mise à jour chaque année. Elle peut également être directement téléchargée en tapant : infos.actionpopulaire.fr/assurance.



G. LES DOCUMENTS RESSOURCES ET CONTACTS UTILES

LE CENTRE D'AIDE D'ACTION POPULAIRE « [INFOS.ACTIONPOPULAIRE.FR](https://infos.actionpopulaire.fr) »

La France insoumise a réalisé un certain nombre de fiches qui peuvent vous guider dans l'organisation et la réalisation d'actions. Celles-ci sont accessibles sur le Centre d'aide d'Action populaire. (<https://infos.actionpopulaire.fr>)

Il existe également une foire aux questions (FAQ) avec toutes les questions posées de manière récurrente sur le Centre d'aide.

LES TEXTES ET PRINCIPES DE LA FRANCE INSOUMISE

La France insoumise s'est dotée de plusieurs textes qui définissent ce qu'est notre mouvement et quels en sont les différents espaces et modalités de fonctionnement.

Il y a, notamment, le texte de la *Charte des groupes d'action*, celui des *Principes* de la France insoumise et la *Charte des boucles départementales*. Ces textes sont accessibles via le menu déroulant « Le mouvement » sur la page d'accueil du site de la France insoumise.

LES CONTACTS UTILES POUR VOTRE GROUPE D'ACTION

- Une question sur la gestion de votre groupe : groupes@actionpopulaire.fr
- Une permanence téléphonique est ouverte les mercredis de 14h à 18h aux numéros suivants : 07 86 41 28 82 et 06 45 94 19 18
- Une question sur les boucles départementales : boucle-departementale@actionpopulaire.fr
- Une question sur le matériel : materiel@lafranceinsoumise.fr
- Une question sur le financement de vos actions : finances@lafranceinsoumis.fr



II | La France insoumise, comment ça marche ?



La France insoumise est un mouvement ouvert, populaire, humaniste et inclusif. Notre mouvement politique est tourné vers l'action. La France insoumise s'organise autour d'un important réseau de groupes d'action qui agit sur tout le territoire pour promouvoir notre programme *l'Avenir en commun* au travers d'actions de terrain, d'auto-organisation et d'éducation populaire (diffusions de tracts, porte-à-porte, points d'information, cafés populaires...). La France insoumise est également un mouvement qui organise des actions de solidarité concrètes, au service des citoyen·nes, pour avoir une utilité immédiate.

Depuis les élections européennes de 2019, les élu·es au Parlement européen de la France insoumise sont regroupé·es au sein d'une délégation qui siège au sein du Groupe de la Gauche au Parlement européen (*The Left in the European Parliament*).

Lors de l'élection présidentielle de 2022, la France insoumise a créé une dynamique de rassemblement autour du programme de rupture, *l'Avenir en Commun*, d'une stratégie et d'un candidat Jean-Luc Mélenchon : l'Union Populaire. Soutenue par plusieurs organisations politiques et personnalités, l'Union Populaire a permis de recueillir près de 22 % des suffrages, soit près de 8 millions de voix.

Fort de ce résultat à l'élection présidentielle de 2022, la France insoumise a proposé aux organisations de gauche et écologistes la création de la Nouvelle Union Populaire écologique et sociale (NUPES) autour d'un programme commun de gouvernement. Cette union a permis d'arriver en tête du premier tour des élections législatives et d'élire plus de 150 député·es à l'Assemblée nationale. Les député·es du groupe parlementaire LFI-NUPES participent à l'intergroupe de la NUPES à l'Assemblée nationale et se battent ensemble contre les politiques anti-sociales, anti-écologiques et autoritaires du gouvernement.



A. LA FRANCE INSOUMISE, QUELLE ORGANISATION?

Tout le monde peut rejoindre la France insoumise en s'inscrivant sur notre site internet ou sur Action populaire, notre réseau social d'action, sans payer ni d'adhésion ni de cotisation, à condition de s'engager à en respecter ses principes et orientations.

Depuis sa création, le fonctionnement de la France insoumise a évolué en fonction des besoins et objectifs des différentes séquences politiques et en s'appuyant sur les contributions des insoumis-es et sur les remontées effectuées lors des événements du mouvement (Assemblées représentatives, Conventions, AMFIS...). Comme le rappellent ses *Principes*, la France insoumise est un mouvement évolutif.

Aujourd'hui, la France insoumise compte plusieurs Espaces et Pôles, ouverts à tou-ttes et s'organise autour :

- des groupes d'action, notre réseau militant qui se déploie partout sur le territoire pour créer le maillage territorial nécessaire à l'action et à la diffusion de notre programme ;
- de la Coordination des Espaces, animée par les représentant-es des Espaces du mouvement, qui assure la mise en œuvre des campagnes du mouvement. Les Espaces regroupent plusieurs Pôles ;
- du Conseil politique, espace d'échanges sur les orientations stratégiques et les campagnes du mouvement.

La France insoumise compte également trois comités :

- le Comité de respect des principes, qui veille à faire respecter les principes de la France insoumise,
- le Comité de suivi contre les violences sexistes et sexuelles, qui assure l'écoute et le suivi des personnes qui signalent des faits de violences sexistes et sexuelles,
- le Comité électoral, qui est en charge de l'investiture des candidat-es insoumis-es lors des différentes échéances électorales.



LES GROUPES D'ACTION

La France insoumise est un mouvement-réseau. Elle fédère des groupes d'action qui se constituent par la volonté des insoumis-es et disposent d'une autonomie d'action dans le respect du programme *l'Avenir en commun*.

Chaque insoumis-e peut créer ou rejoindre un groupe d'action. Il doit le faire dans un esprit d'ouverture, de bienveillance et de volonté de se projeter dans l'action et s'engage à respecter la *Charte des groupes d'action*.

LES ESPACES DE LA FRANCE INSOUMISE

La France insoumise compte 10 espaces. Chaque Espace est composé de différents Pôles et est animé par un binôme paritaire qui le représente à la Coordination des Espaces.

La Coordination des Espaces comprend aujourd'hui 21 personnes et se réunit chaque semaine. Elle est animée par Manuel Bompard en lien étroit avec





Mathilde Panot, présidente de groupe LFI-NUPES à l'Assemblée nationale et Manon Aubry, présidente du groupe de la Gauche au Parlement européen.

- **BATAILLES DE LA SOCIÉTÉ**

Cet Espace regroupe les équipes en charge du suivi, du soutien et de l'impulsion des luttes sociales, écologiques et citoyennes de la société. Il est composé de 5 Pôles :

- Réseau des luttes sociales
- Auto-organisation et luttes citoyennes
- Réseau des résistances écologiques
- Actions d'agit'prop
- Caisse de grève

- **BATAILLE DES IDÉES ET FORMATION**

Cet Espace regroupe les équipes en charge de la formation et de la bataille des idées. Il coordonne notamment les groupes thématiques et l'organisation des cafés populaires. Il articule son action avec l'Institut La Boétie, fondation insoumise, en charge du travail d'élaboration intellectuelle et du lien avec le monde universitaire, scientifique et culturel en France et à l'international, et de l'école de formation. Il est composé de 3 Pôles :

- Argumentaires
- Groupes thématiques
- Cafés populaires



L'INSTITUT LA BOÉTIE

L'Institut La Boétie a pour ambition d'être à la fois un lieu d'élaboration intellectuelle de haut niveau et un outil d'éducation populaire.

Il est le lieu du dialogue permanent entre monde intellectuel, universitaire et culturel et combat politique. C'est le prolongement naturel de la démarche politique qui a toujours été celle des insoumis-es : aborder les grands problèmes politiques contemporains grâce à un travail intellectuel exigeant et méthodique, nourri par les sciences sociales, les avancées techniques et l'observation attentive des mouvements de la société.

Espace de liberté et de débat, il fonde sa démarche sur un socle idéologique commun : l'humanisme global, la planification écologique et la critique du capitalisme.



• BATAILLES ÉLECTORALES

Cet Espace regroupe les équipes en charge de l'analyse des résultats électoraux et de la préparation des batailles électorales. Il est composé de 3 pôles :

- Analyse électorales
- Stratégies électorales
- Droit électoral

• BATAILLE MÉDIATIQUE

Cet Espace regroupe les équipes en charge de la conception et de la réalisation des campagnes nationales du mouvement, du développement de nos propres médias et de l'organisation des présences médiatiques. Il est composé de 3 pôles :

- Médias insoumis
- Veille et riposte médiatique
- Campagnes numériques

• DÉVELOPPEMENT DU MOUVEMENT

Cet Espace regroupe les équipes en charge du développement du mouvement et de ses pratiques militantes. Il est composé des 3 Pôles :

- Réseau des développeurs et développeuses insoumis-es
- Caravanes populaires et correspondant-es d'immeubles
- Déploiement des parlementaires

• INITIATIVES DU MOUVEMENT

Cet Espace regroupe les équipes en charge de l'organisation des initiatives nationales du mouvement. Il est composé des 5 Pôles :

- Événement nationaux
- Événements unitaires
- AMFIS d'été
- Manifestations parisiennes
- Coordination générale et logistique

• INTERGROUPE PARLEMENTAIRE

L'intergroupe parlementaire de la France insoumise rassemble les groupes d'élu-es insoumis-es à l'Assemblée nationale et au Parlement européen. À la Coordination des Espaces, l'intergroupe parlementaire est représenté par Mathilde Panot (présidente du groupe à l'Assemblée nationale) et Manon Aubry (présidente du groupe de la Gauche au Parlement européen).



• PRATIQUES CITOYENNES DU POUVOIR

Cet Espace regroupe le réseau des élu-es locaux-les de la France insoumise et les Pôles en charge des initiatives du mouvement visant à favoriser l'implication citoyenne à travers les méthodes de l'éducation populaire. Il est composé de 5 Pôles :

- Association nationale du réseau des élu-es insoumis-es et citoyen-nes
- Les élu-es français-es de l'étranger
- La formation des élu-es locaux-les et radicalités communales
- Les ateliers des lois et des délibérations
- Les juristes militant-es

• INTERVENTION DE LA JEUNESSE

Cet Espace regroupe le Réseau des Jeunes insoumis-es et le suivi des mobilisations dans la jeunesse. Il est composé d'un seul Pôle :

- Réseau des Jeunes insoumis-es

• VIE DU MOUVEMENT

Cet Espace regroupe les équipes en charge des outils et ressources à destination des groupes d'actions. Il est composé de 5 pôles :

- Groupes d'action
- Outils numériques
- Pratiques militantes et éducation populaire
- Gestion du matériel militant
- Achat et animation des QG insoumis





LE CONSEIL POLITIQUE

Le conseil politique

se réunit une fois par mois sur les orientations stratégiques et les campagnes du mouvement.



Le Conseil politique se réunit une fois par mois pour échanger sur les orientations stratégiques et les campagnes du mouvement.

La participation au Conseil politique est proposée à la Coordination des Espaces du mouvement, aux personnalités assurant des fonctions représentatives à l'Assemblée nationale et au Parlement européen, aux organisations politiques intégrées ou associées (Parti de Gauche, Insoumis-es communistes, REV, POI, Gauche Écosocialiste, Picardie Debout) et aux co-président-es de l'association nationale du réseau des élu-es insoumis-es et citoyen-nes.

LES ASSEMBLÉES REPRÉSENTATIVES ET LES CONVENTIONS

Événements fondateurs, les Conventions et les Assemblées représentatives permettent la construction collective de la France insoumise.

Ces rassemblements fixent les objectifs et les campagnes du mouvement en respectant le travail de fédération autour du programme *l'Avenir en commun*. Ils proposent également de réfléchir à de nouvelles formes d'actions, à la création de nouveaux outils et à l'évolution des différents supports programmatiques.

La France insoumise se réunit au moins deux fois par an en Assemblée représentative. Les Assemblées représentatives réunissent les animateur-rices des Pôles et des Espaces du mouvement, ainsi qu'un-e insoumis-e tiré-e au sort parmi les animateur-rices de groupes d'action certifiés de



chaque département, des Outre-mer et des Français-es de l'étranger. Les Assemblées représentatives font le lien entre la Coordination des Espaces et les groupes d'action de la France insoumise.

LES 3 COMITÉS DE LA FRANCE INSOUMISE

- **LE COMITÉ DE RESPECT DES PRINCIPES**

Le Comité de respect des principes veille et fait respecter, au sein du mouvement, les textes, les valeurs, les principes, le fonctionnement et les orientations de la France insoumise. Il peut être saisi par e-mail à l'adresse comite-respect-principes@lafranceinsoumise.fr en cas de non-respect des principes du mouvement par des insoumis-es et/ou groupes d'action. Lorsque le Comité est saisi, il étudie les éléments portés à sa connaissance. Il peut être amené à écouter les différentes personnes impliquées. Il délibère puis prend une décision en cherchant, lorsque cela est possible, à organiser une médiation dans le but premier de rechercher une issue amiable.

Le Comité de respect des principes n'a pas pour objet de remplacer la justice. Il est une instance interne de la France insoumise veillant à son bon fonctionnement et au respect de ses *Principes*.

- **LE COMITÉ DE SUIVI CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES**

Le Comité de suivi contre les violences sexistes et sexuelles (CVSS) est un lieu d'écoute, d'aide et d'orientation des membres de la France insoumise, victimes ou témoins d'actes de violences sexistes et sexuelles.

Dans le cadre d'un partenariat de la France insoumise avec le Collectif Féministe contre le Viol (CFCV), il informe les femmes de leur droit d'être accompagnées par cette association qui peut être contactée gratuitement et anonymement par téléphone au 08 00 05 95 95. Avec leur accord et dans le respect de leur anonymat, il peut transmettre un signalement au Comité de respect des principes, seul habilité à prendre des décisions au nom du mouvement à l'égard de l'auteur présumé des faits.

Pour rappel, tout-e membre de la France insoumise se doit de respecter les Principes de la France insoumise adoptés lors de la Convention du 25 novembre 2017, ainsi que la « Charte de la France insoumise : Pour un mouvement qui lutte contre les violences sexistes et sexuelles qui en découle. ».



Le Comité de suivi contre les violences sexistes et sexuelles peut être contacté par e-mail à comite-violences-sexistes-sexuelles@lafranceinsoumise.fr.

Le Comité de respect des principes, dans le cas où il est saisi d'une affaire lui semblant relever des violences sexistes et sexuelles, transmet, avec l'accord de la personne qui l'a saisi, le signalement au Comité de suivi contre les violences sexistes et sexuelles afin qu'elle soit accompagnée.

• LE COMITÉ ÉLECTORAL

Le Comité électoral est chargé :

- d'investir les candidat-es présenté-es par la France insoumise lors des différentes échéances électorales : élections européennes, législatives, sénatoriales, régionales, départementales, municipales, consulaires, etc. ;
- de mettre en œuvre la stratégie électorale adoptée par la France insoumise lors des différentes élections ;
- de garantir la parité de nos candidat-es ;
- d'être l'instance de recours en cas de réclamation concernant une investiture.

Le Comité électoral est composé de 15 personnes, à parité de genre, nommé-es par la Coordination des Espaces. Il est assisté par deux représentant-es du Pôle des groupes d'action et une représentante du Pôle finances, qui participent à ses travaux sans voix délibérative. Il peut être contacté à comite-electoral@lafranceinsoumise.fr.



B. LES MÉDIAS ET RÉSEAUX SOCIAUX INSOUIMIS

LES MÉDIAS

- L'INSOUMISSION.FR

L'Insoumission.fr est un média en ligne de la France insoumise qui diffuse des articles et des analyses à chaud sur l'actualité.

Chaque semaine, L'Insoumission édite une newsletter de ses meilleurs articles à laquelle vous pouvez vous abonner :

<https://insoumission.fr/abonnement/>

- LE JOURNAL DE L'INSOUMISSION

Le Journal de l'Insoumission est un magazine généraliste, fondé en 2016 par Gabriel Amard. D'abord trimestriel, il est devenu mensuel depuis sa fusion avec la gazette hebdomadaire *L'Insoumission Hebdo* (anciennement *À Gauche* puis *L'Heure du Peuple*), fondée en 1979 par Jean-Luc Mélenchon.

Pour le recevoir chez vous et aider à son développement, vous pouvez vous abonner à ce journal sur : <https://www.leji.fr/abonnement.html>

- L'ÉMISSION POPULAIRE

L'Émission Populaire est une émission hebdomadaire diffusée sur les réseaux sociaux de la France insoumise qui reçoit chaque semaine des invité-es membres ou non de la France insoumise pour discuter de l'actualité et du mouvement.

NOS RÉSEAUX SOCIAUX

- SUIVEZ NOS CHAINES YOUTUBE

- Chaîne de la France insoumise : suivez l'actualité du mouvement en regardant les nombreuses vidéos de la chaîne de la France insoumise : L'Émission populaire, les conférences de presse, meetings et bien d'autres...
- Chaîne de Jean-Luc Mélenchon : retrouvez les revues de la semaine, les « Jean-Luc fait le point », les passages médias, les meetings et discours...



- Chaîne du groupe parlementaire : retrouvez sur cette chaîne l'actualité des député-es du groupe parlementaire la France insoumise - NUPES à l'Assemblée nationale.
- Chaîne de l'Institut la Boétie : retrouvez les conférences organisées par l'Institut la Boétie en direct.

Vous pouvez également suivre toutes les pages de nos parlementaires !

• SUIVEZ NOS PAGES FACEBOOK

- Page de la France insoumise
- Page du groupe parlementaire LFI-NUPES
- Page de Jean-Luc Mélenchon

Vous pouvez également suivre toutes les pages de nos parlementaires !

• SUIVEZ NOS COMPTES SUR TWITTER

- Twitter de la France insoumise : [@FranceInsoumise](#)
- Twitter de Jean-Luc Mélenchon : [@JLMelenchon](#)
- Twitter du groupe parlementaire LFI-NUPES : [@FiAssemblee](#)
- Twitter de la délégation au Parlement européen : [@DFleurope](#)
- Twitter des Jeunes insoumis-es : [@InsoumisJeunes](#)

Vous pouvez également vous abonner à tous les comptes de nos parlementaires !

• SUIVEZ NOS COMPTES SUR INSTAGRAM

- Instagram de la France insoumise : [@FranceInsoumise](#)
- Instagram de Jean-Luc Mélenchon : [@JLMelenchon](#)
- Instagram du groupe parlementaire LFI-NUPES : [@FiAssemblee](#)
- Instagram de la délégation au Parlement européen : [@DFleurope](#)
- Instagram des Jeunes insoumis-es : [@lesjeunesinsoumis.es](#)

Vous pouvez également suivre tous les comptes de nos parlementaires !

• SUIVEZ NOS COMPTES SUR TIK TOK

- TikTok de la France insoumise : [@FranceInsoumise](#)
- TikTok de Jean-Luc Mélenchon : [@JLMelenchon](#)
- TikTok des Jeunes insoumis-es : [@jeunesinsoumisfr](#)
- TikTok de l'Émission populaire : [@emissionpop](#)

Vous pouvez également suivre tous les comptes de nos parlementaires !

III | Annexes



ORDRE DU JOUR TYPE

Voici un exemple type d'ordre du jour pour une réunion :

Tour de présentation

- Point politique : à chaque réunion, une personne est chargée de préparer un point politique présentant l'actualité politique du moment, notre analyse et nos positions (5 minutes)
- Tour de table : échanges sur le point politique (20 minutes)
- Temps consacré aux actions du groupe pour ressortir de la réunion avec des actions prévues et la date de la prochaine réunion
- Date de la prochaine réunion
- Moment convivial

D'autres temps peuvent être ajoutés comme, par exemple, un temps sur un point précis du programme ou d'autres formations courtes. Faites attention à ce que la réunion ne dure pas plus d'une heure et demie pour permettre aux personnes ayant des obligations de pouvoir partir en ayant les informations.

DÉROULÉ TYPE DE PRÉPARATION D'UNE RÉUNION PUBLIQUE

- AVANT L'ÉVÈNEMENT

- » **Planifier l'organisation**

- Qui va chercher le matériel, quand et où ?
 - Qui fait les courses (si buffet convivial prévu) ?
 - Qui et quand va-t-on visiter la salle ?
 - Quand se fixe-t-on une réunion d'organisation avec l'ensemble des militant-es qui sont volontaires pour aider à l'organisation durant laquelle les tâches seront présentées et réparties ?

- » **Constituer des équipes**

- Qui se charge de la mise en place (décoration de la salle, table militante, accueil, placement) ?
 - Qui se charge de la communication (envoyer un CP avant la réunion publique, photos, *live-tweet*, direct Facebook) et de publier les informations sur les réseaux sociaux ?



» **Planifier les actions d'annonce de l'événement**

- Quelles actions (collages, distributions de tracts, boîtages, etc.) et quand sont-elles prévues ? Qui les indique sur Action Populaire ?
- Qui a le matériel d'annonce ? Comment faut-il se le répartir pour que les membres du groupe puissent être autonomes et effectuer les actions prévues ?

• **LE JOUR DE L'ÉVÉNEMENT**

Afin de vous assurer que vous aurez le temps de tout faire, vous devrez réfléchir et noter sur un papier :

- Heure de mise à disposition de la salle / du bar
- Heure d'arrivée du matériel, des courses (qui amène quoi et à quelle heure ?)
- Heure d'arrivée des volontaires
- Heure de début de la mise en place
- Heure de la fin de la mise en place
- Heure d'arrivée des intervenant·es (qui va les chercher, où, comment ? combien de temps de trajet ?)
- Heure d'ouverture au public
- Heure de début de la réunion publique
- Heure de fin de la réunion publique
- Heure limite de sortie du public
- Heure de rangement
- Heure de rendu de la salle

En face de chaque heure, notez qui s'occupe de chaque tâche : cela permet de se rendre compte si ce que vous avez planifié est réaliste.



CHARTRE DE BONNE CONDUITE POUR LES ÉCHANGES VIRTUELS

Lorsqu'en tant qu'insoumis-e, nous publions ou échangeons sur les réseaux sociaux, nous engageons l'image du mouvement. Il faut donc faire attention à respecter certaines règles :

- Les insultes et messages agressifs sont à exclure des réseaux sociaux. Les utilisateur-rices, membres de la France insoumise, sont tenus d'en respecter les principes sur les réseaux sociaux, notamment entre insoumis-es. Ainsi, aucun propos à caractère injurieux, insultant, grossier, sexiste, raciste, antisémite, LGBTIphobe envers un-e utilisateur-riche ne sera toléré. Ces propos ne sont pas drôles. Nous vous conseillons également d'ignorer les "trolls" sur les réseaux sociaux qui pourraient vous pousser dans vos retranchements et ne sont là que pour vous faire perdre du temps : rien ne sert d'argumenter avec eux.
- Certains propos tombent sous le coup de la Loi et sont donc interdits comme ceux qui :
 - incitent à la discrimination, à la haine, à la violence sur des critères de race, de sexe, de genre, de religion ou au révisionnisme ;
 - incitent à la commission de délits ;
 - font l'apologie de délits ou de crimes (certains très graves comme le meurtre, le viol, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, etc.) ;
 - portent manifestement atteinte aux droits d'autrui et particulièrement les propos diffamatoires ou calomnieux qui portent atteinte à l'honneur ou à la réputation d'autrui ;
 - sont liés à un intérêt manifestement commercial ou ont un but promotionnel sans objet avec la France insoumise ;
- Faites également attention à la véracité des informations que vous diffusez sur les réseaux sociaux. Vérifiez toujours les sources que vous partagez ! Beaucoup d'informations fausses circulent sur les réseaux sociaux. C'est notre rôle de ne pas les propager. Sur les réseaux sociaux, l'extrême droite est particulièrement génératrice d'informations erronées visant à engendrer la confusion, susciter la peur, la haine, le dégoût, etc., et ainsi justifier le rejet des droits humains, des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, des acquis de la République sociale, etc. et promouvoir leur projet de société inégalitaire et obscurantiste qui naturalise les dominations et perpétue l'exploitation des Hommes et de la Nature par d'autres moyens. Certains comptes sont très suivis et paraissent fournir des informations fiables. Faites attention !



- Les utilisateur·rices n'ont pas à divulguer sur les réseaux sociaux des informations n'ayant pas vocation à être publiques. Cela commence par la protection des données personnelles auxquelles vous pourriez avoir accès dans votre militantisme.
- Plus généralement, les réseaux sociaux ne sont pas des lieux légitimes de prise de décision au sein de notre mouvement. La plupart des actions se décident en réunion de groupe ; certaines décisions départementales sont prises en réunion de boucles départementales ; les orientations générales du mouvement sont décidées en Assemblée représentative et en Convention ; les décisions quotidiennes sur la vie du mouvement se réfléchissent et s'exécutent dans chaque Pôle et Espace ou à la Coordination des Espaces.

LISTE DES SYNDICATS ET ASSOCIATIONS DONT IL EST UTILE D'AVOIR LE CONTACT LOCAL

Les principaux syndicats dont il est utile d'obtenir des contacts locaux sont ceux de la Confédération générale du travail (CGT), l'Union syndicale Solidaires (Solidaires ou USS, anciennement appelée SUD) et de Force Ouvrière (FO). Avant chaque manifestation, vous pourrez vous tourner vers ces personnes pour avoir des informations (lieu de rassemblement, parcours, etc.). N'hésitez pas à leur demander de vous ajouter à leur liste d'informations !

De la même manière, vous pouvez vous constituer un fichier de contacts d'associations locales. Certaines municipalités recensent sur leur site internet les contacts d'associations locales.

Vous pouvez, par exemple, noter le contact des associations comme le Droit Au Logement, le Secours populaire, Amnesty international, Emmaüs, la Ligue des Droits de l'Homme, SOS Homophobie, Nous Toutes, Aides, la CIMADE, la Fondation Abbé Pierre, ATD Quart Monde, la Croix-Rouge, le Samu Social, Greenpeace, Alternatiba, ANV-Cop21, Les Amis de la terre, L214, LPO, LPA, Sea Shepherd, RESF, MRAP...

MÉTHODE DE CIBLAGE ÉLECTORAL

Pour que vos actions soient les plus efficaces possibles, il peut être intéressant de prioriser certains quartiers, comme les quartiers populaires et les quartiers où nous savons que nous avons des électeur·rices à convaincre d'aller voter.



Pour cela, récupérez les données électorales par bureau de vote de votre ville ou de votre département et réalisez une sélection à partir des critères suivants : fort vote Jean-Luc Mélenchon en 2017, avec un fort différentiel d'abstention entre les présidentielles et les européennes, etc.

Pour cela, trouvez les données sur :

- <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/election-presidentielle-des-23-avril-et-7-mai-2017-resultats-definitifs-du-1er-tour-par-bureaux-de-vote/>
- <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/election-presidentielle-des-10-et-24-avril-2022-resultats-definitifs-du-1er-tour>
- Vous pouvez également contacter le pôle d'analyse électorale à espace-elections@lafranceinsoumise.fr

RETROUVEZ TOUTES LES FICHES PRATIQUES SUR [INFOS.ACTIONPOPULAIRE.FR](https://infos.actionpopulaire.fr)

La France insoumise a réalisé un certain nombre de fiches qui peuvent vous guider dans l'organisation et la réalisation d'actions. Celles-ci sont accessibles sur le Centre d'aide d'Action populaire. (<https://infos.actionpopulaire.fr/>)

Il existe également une foire aux questions (FAQ) avec toutes les questions posées de manière récurrente sur le Centre d'aide.

RETROUVEZ LES CHARTES ET PRINCIPES DE LA FRANCE INSOUMISE

La France insoumise s'est dotée de plusieurs textes qui définissent ce qu'est notre mouvement et quels en sont les différents Espaces, Pôles et modalités de fonctionnement.

Il y a, notamment, le texte de la Charte des groupes d'action, celui des Principes de la France insoumise et la Charte des boucles départementales. Ces textes sont accessibles via le menu déroulant « Le mouvement » sur la page d'accueil du site de la France insoumise.

- Retrouvez les Principes de la France insoumise en tapant ce lien dans la barre de recherche : <https://lafranceinsoumise.fr/principes/>
- Retrouvez la Charte des groupes d'action en tapant ce lien dans la barre de recherche : <https://lafranceinsoumise.fr/groupe-action/charte-groupe-dappui-de-france-insoumise/>
- Retrouvez la Charte des boucles départementales en tapant ce lien dans la barre de recherche : <https://lafranceinsoumise.fr/charte-des-boucles-departementales/>



CONTACTS UTILES

- Une question pour la France insoumise : contact@lafranceinsoumise.fr ou au 01 48 74 00 14
- Une question sur la gestion de votre groupe d'action : groupe@actionpopulaire.fr / Une permanence téléphonique du Pôle des groupes d'action est ouverte aux animateurs-rices de groupes d'action les mercredis de 14h à 18h aux numéros suivants : 07 86 41 28 82 et 06 45 94 19 18
- Une question sur les boucles départementales : boucle-departementale@actionpopulaire.fr
- Une question sur le matériel : materiel@lafranceinsoumise.fr ou au 01 48 74 00 15
- Une question sur le financement de vos actions : finances@lafranceinsoumise.fr
- Une question sur le programme : espace-programme@lafranceinsoumise.fr
- Une question sur les locaux : locaux@lafranceinsoumise.fr
- Une question sur les outils numériques : support@actionpopulaire.fr
- Une question sur les événements : evenements@lafranceinsoumise.fr
- Une question sur la presse : presse@lafranceinsoumise.fr
- Une question pour le réseau des élu-es : elus@lafranceinsoumise.fr
- Contacter le Comité électoral : comite-electoral@lafranceinsoumise.fr
- Contacter le Comité de respect des principes : comite-respect-principes@lafranceinsoumise.fr
- Contacter le Comité contre les violences sexistes et sexuelles : comite-violences-sexistes-sexuelles@lafranceinsoumise.fr

